Reporting article 29 de MUTEX

Exercice 2021

Ce document présente la situation du portefeuille de placements de MUTEX SA, en se focalisant plus spécifiquement sur la structure du **mandat MUTEX géré par EGAMO au regard des exigences réglementaires de l'article 173-VI de la loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte n° 2015-992 du 17 août 2015 (LTECV) et de son décret d'application n°2015-1850 du 29 décembre 2015**.

Il s'appuie sur les recommandations émises par l'Association Française de Gestion Financière (AFG) dans son guide « *Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte – Application aux sociétés de gestion de l'article 173* ».

Aucun objectif lié à la Taxonomie pour le portefeuille n'a été arrêté par le mandant à ce stade.

Dans ce contexte, les données présentées dans le document s'appuient sur la Politique de Développement Durable d'EGAMO déclinée sur le champ de la gestion d'actifs au travers d'une Politique d'Investissement Responsable. La prise en compte des enjeux environnementaux dans les décisions d'investissement est décrite dans la Politique Environnementale qui est une composante de la Politique d'Investissement Responsable. Ces politiques sont disponibles sur le site internet d'EGAMO.

Aussi, le choix des informations présentées est réalisé en accord avec les principes directeurs d'EGAMO en matière d'investissement durable. Les données chiffrées indiquées sont issues des fournisseurs extra-financier avec lesquels EGAMO a contracté ainsi que de l'analyse réalisée par la Direction de la recherche économique et durable d'EGAMO. Les indicateurs reposent sur les dernières données publiées par les entreprises (2021 ou 2020).

Avertissement concernant les éléments fournis par la société de gestion délégataire Egamo

En tant que société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) gérant *au moins un OPC « référencé »* par le décret (dont les OPCVM relevant de la Directive UCITS et les FIA d'épargne salariale), EGAMO est tenue de présenter des informations sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa politique de décision d'investissement et, le cas échéant, de gestion des risques.

EGAMO n'est cependant pas dans l'obligation de fournir les informations sur la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement de chacun de ses fonds, aucun d'entre eux ne dépassant le seuil de 500 millions d'euros (1° du I du D.533-16-1 du COMOFI).

Toutefois, par souci de transparence, EGAMO a fait le choix, conformément à la recommandation de l'AMF dans son « *Rapport sur l'investissement responsable dans la gestion collective* » (décembre 2017), de « *publier les informations relatives à l'entité (1° du II du D.533-16-1 du COMOFI) en un seul document, aisément accessible sur le site internet* » (www.egamo.fr), auxquelles les « *informations relatives à la prise en compte par la société de gestion de portefeuille des critères ESG dans sa politique d'investissement* » ont été associées (2° du II du D.533-16-1 du COMOFI), y compris certaines informations détaillées (III du D.533-16-1 du COMOFI), consolidées sur les OPC ISR.

SOMMAIRE

1. L'essentiel du reporting article 29 LEC de MUTEX.....4

2. Déclaration d'engagement 12

3. Démarche ESG de MUTEX.....12

4. Description des processus ESG et de la méthodologie de prise en compte des critères ESG 16

5. Résultats de l'analyse ESG 27

6. Modalités d'intégration des résultats ESG dans le processus d'investissement 52

7. Perspectives 2022 61

1. L'essentiel du rapport article 29 Loi Energie Climat de MUTEX

La démarche ESG de MUTEX

En 2021, MUTEX a travaillé à lancer une vaste réflexion sur l'Engagement sociétal et environnemental. Ces travaux sont axés à travers trois domaines : business, social et sociétal. Ils permettront de définir des objectifs et une organisation, intégrés dans le plan stratégique de MUTEX.

La prise en compte de l'analyse ESG dans la politique d'investissement de MUTEX s'inscrit dans une démarche progressive et dont le déploiement a débuté en 2017.

MUTEX a ainsi formalisé sa politique d'Investissement Responsable qu'elle transmet à EGAMO, le gérant délégataire pour que ce dernier l'applique dans la gestion des actifs de MUTEX. Elle consiste notamment à exclure des nouveaux achats les émetteurs dont la performance ESG est la plus faible et le plus controversées, ce qui se traduit par une note de E, le plus faible niveau de notation chez EGAMO et mettre en œuvre une politique d'exclusion charbon sur les nouvelles acquisitions.

En outre, MUTEX s'appuie dans le cadre de la délégation de gestion à EGAMO sur les principes d'intégration ESG mis en œuvre par la société de gestion.

Description des processus ESG et de la méthodologie de prise en compte des critères ESG

La prise en compte par MUTEX dans ses actifs côtés des critères ESG dans le processus de décision d'investissement s'appuie sur la méthodologie d'intégration des critères ESG d'EGAMO à qui MUTEX a délégué un mandat de gestion. Afin de respecter son engagement d'une intégration des critères ESG dans 100% des encours sous gestion, EGAMO a développé un mécanisme d'évaluation des pratiques des émetteurs basé sur plusieurs méthodologies complémentaires.

La démarche propriétaire d'EGAMO combine des stratégies de filtrage best in class des univers d'investissements, des exclusions, et du suivi de controverses auxquelles s'ajoutent l'engagement actionnarial et le vote.

L'univers d'investissement titres vifs est constitué des émetteurs autorisés par le Comité ESG.

A l'issue de la phase « analyse », et de la validation des émetteurs par le Comité ESG, l'univers d'investissement est constitué de plus 700 émetteurs.

L'univers multigestion est construit, depuis 2014, à l'aide d'un questionnaire ESG spécifique, en complément de la due diligence existante sur les sociétés de gestion. Cette approche permet de sensibiliser l'ensemble des prestataires aux valeurs ESG et d'établir les bases d'un questionnement régulier, dans une optique pragmatique. La réponse au questionnaire ESG est un passage obligé au référencement d'une société de gestion, avant tout investissement.

Les différentes stratégies de gestion reposent sur l'application de la politique d'exclusion, l'analyse des controverses, et une analyse fondamentale intégrée incluant les critères ESG.

Dans ce contexte et toujours pour le mandat de sa gestion déléguée à EGAMO, MUTEX utilise l'ensemble des méthodologies d'analyse ESG d'EGAMO est détaillé dans la section 4.2.3 du rapport et couvre :

- la notation ESG des émetteurs sur laquelle il est possible de s'appuyer pour exclure des émetteurs, puisque les émetteurs notés E ne peuvent plus selon la politique d'investissement responsable de MUTEX être acquis ou renforcés

- le suivi des controverses qui peut se traduire par un ajustement de la note de l'émetteur ou par un engagement auprès de l'entreprise

- la gestion des exclusions qui permet d'exclure des émetteurs appartenant à des secteurs controversés ou contraires aux valeurs de l'investisseur (exemples : fabricants de tabac, entreprises contrevenant aux principes du pacte mondial de l'ONU)

- la gestion des risques climatiques : les impacts des pratiques d'une entreprise sur l'environnement sont appréciés par la notation de cette thématique qui réunit des critères sur l'empreinte carbone, l'empreinte écologique et les impacts environnementaux de ses produits et services

- l'engagement pour la lutte contre le réchauffement climatique : mise en œuvre des moyens nécessaires pour contribuer à atteindre les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique fixés dans l'accord de Paris de 2015 et soutien à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

- l'engagement pour la préservation de la biodiversité qui se traduit par un suivi des principes édictés par la Convention sur la Diversité Biologique conçus lors du sommet de la Terre de Rio en 1992, la Plateforme Intergouvernementale sur Biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et les objectifs d'Aichi dans lesquels figurent notamment La suppression d'ici à 2020 des subventions dommageables à la biodiversité et la création d'un réseau d'espaces protégés représentant au moins 17 % de la surface terrestre et de 10 % de la surface marine.

- les orientations stratégiques environnementales d'EGAMO qui se traduisent par des objectifs précis à court terme (2022-2024), moyen terme (2025-2030) et long terme (2030-2050)

Analyse ESG des investissements de MUTEX

L'analyse contenu dans le rapport porte sur le mandat MUTEX AG qui représente 87,2% des actifs de placement de MUTEX SA.

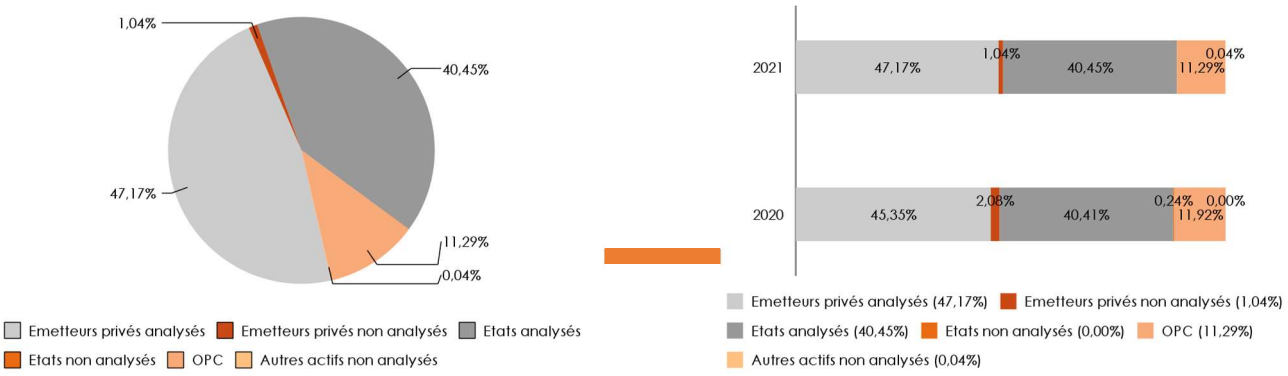

L ’analyse porte sur près de 88% des encours gérés dans le mandat MUTEX AG soit 77% des encours de MUTEX SA.

La majeure partie des encours non analysés correspond :

- pour la partie hors périmètre du mandat MUTEX AG :
  - actifs de placements investis en actif actifs non cotés et qui sont gérés en direct par MUTEX
  - mandat de la gestion déléguée à OFI AM, qui est mandaté par MUTEX SA pour la gestion du portefeuille de placements de MUTEX Carel

- pour la partie du portefeuille gérée par EGAMO : aux investissements en OPC, les anciennes méthodologies d’EGAMO ne permettant pas d’analyser les émetteurs en transparence.

Les résultats détaillés de l’analyse ESG des placements sont présentés dans la section 5 du présent rapport mais en voici quelques illustrations.

Un portefeuille principalement constitué d’émetteurs bien notés

Comparaison du Portefeuille et de l'Univers d'Investissement (UI) pour les émetteurs privés

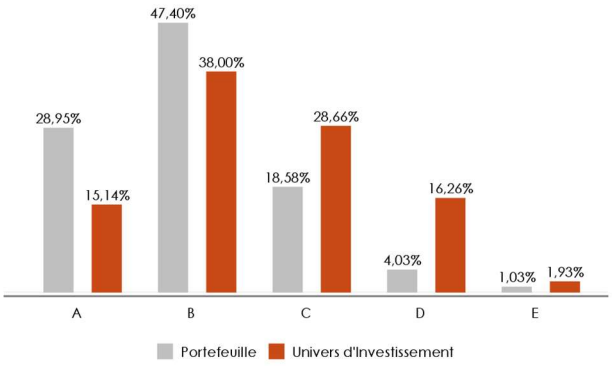

Comparaison du Portefeuille et de l'Univers d'Investissement (UI) pour les émetteurs publics

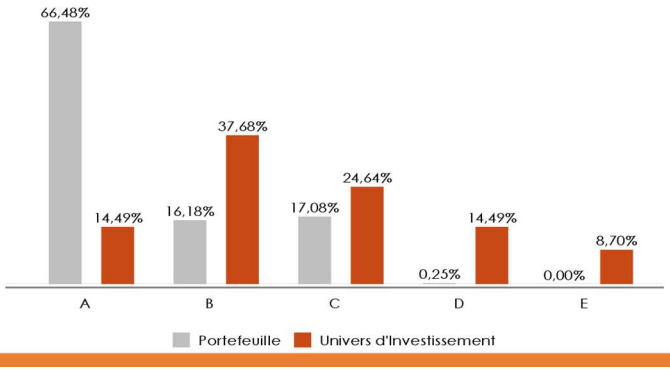

Les graphiques mettent en avant une forte représentation dans le portefeuille des émetteurs bien notés. Cela s'explique à la fois par un univers d'investissement où les meilleures notes sont surreprésentées : il est principalement constitué de valeurs de grandes tailles qui sont structurellement mieux disantes en matière d'ESG car mieux structurés sur le plan de la prise en compte des critères ESG et mieux dotés pour répondre aux agences de notation extra-financières et par une surperformance du portefeuille par rapport à l'univers.

Cette répartition est relativement stable par rapport à 2020 : si la part des émetteurs publics notés A baisse de 3% à 66,48%, celle des émetteurs privés notés A progresse de près de 4% à 28,95%.

La surperformance sur les émetteurs publics s'explique par le poids très important de la France dans le portefeuille qui bénéficie d'une note de A.

Le mandat MUTEX ne comporte que peu d'émetteurs avec des controverses critiques

Répartition des émetteurs suivant le niveau de controverses

Niveau		Répartition Portefeuille (%)	Répartition Univers d'Investissement (%)
0	Négligeable	73,62%	37,01%
1	Mineure	0,00%	0,52%
2	Significative	1,36%	11,70%
3	Forte	20,80%	42,51%
4	Critique	4,22%	8,26%

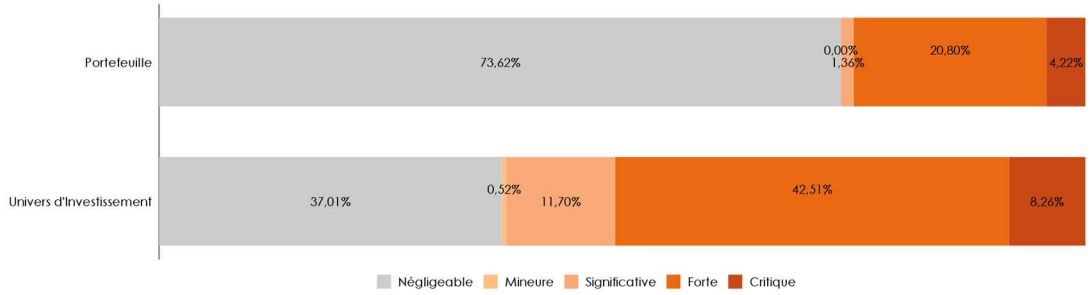

Le portefeuille est très majoritairement constitué d'émetteurs sans controverses.

La part des émetteurs controversés est très inférieure à celle de l'univers et ceux qui connaissent une controverse critique représente moins de 5% du portefeuille au sein desquels 69% des investissements portent sur des émetteurs bénéficiant de la note A.

Des émissions carbone relativement stables par rapport à 2020 et très concentrées sur quelques émetteurs

Evolution des émissions Carbone des émetteurs privés ***(en tCO2/an/M€ de CA)***

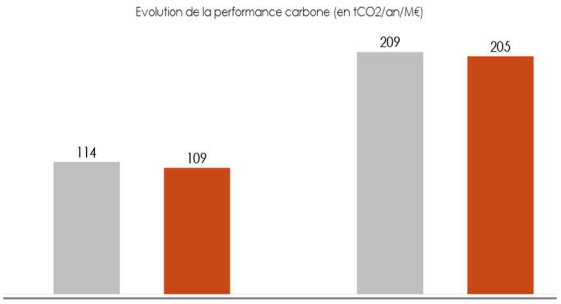

	2021	2020
Taux de couverture* :	80,85%	82,87%

Evolution des émissions Carbone des émetteurs publics ***(en tCO2/an/M€ de CA)***

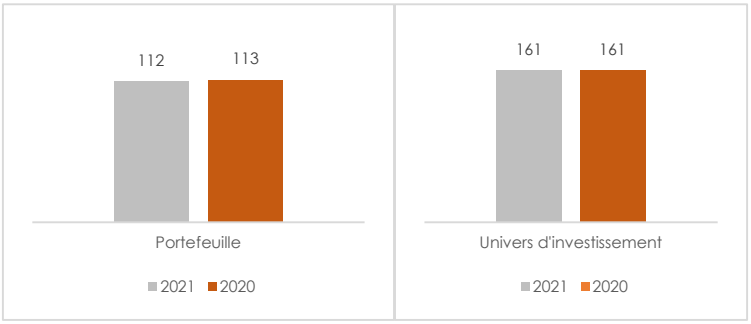

Les émissions carbones du portefeuille sont assez stables sur l'année : en légère hausse pour les émetteurs privés et légère baisse pour les émetteurs publics.

Elles restent en revanche très en deçà des émissions de l'univers d'investissement. Comme pour la notation le poids très important de la France explique la surperformance du portefeuille en matière d'émissions carbone par rapport à l'univers.

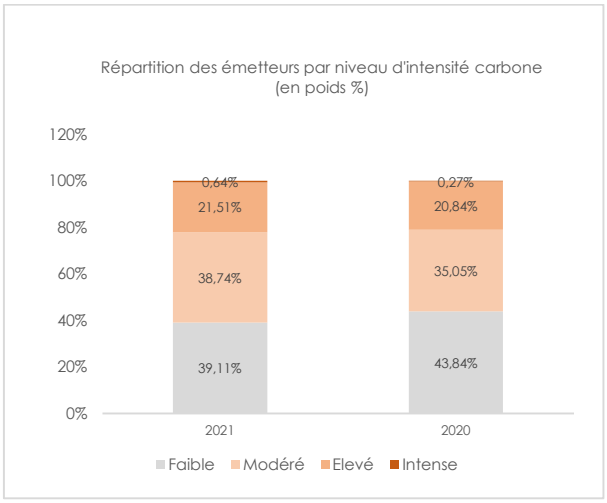

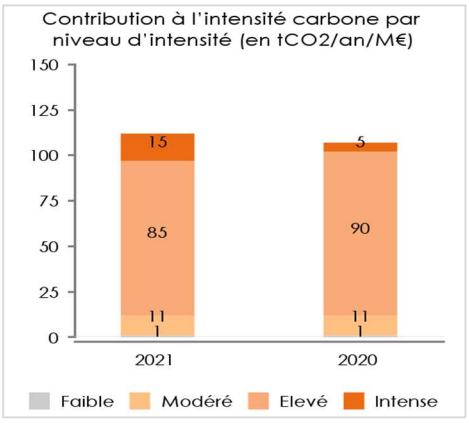

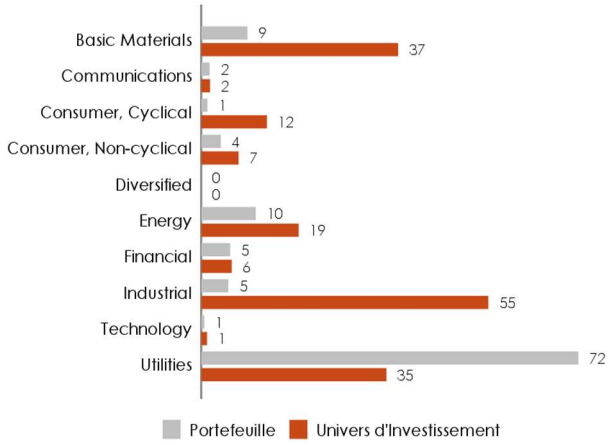

Les secteurs de l'Energie et des Services aux Collectivités contribuent à hauteur de 72% des émissions.

Les émetteurs les plus intensifs en carbone représentent 0,64% du portefeuille mais près de 12% des émissions : Fortum, Arcelor et Air Liquide

L'indicateur de performance climatique vient compléter l'empreinte carbone pour mesurer l'impact des modèles économiques des émetteurs sur l'environnement

	Portefeuille	Univers d'investissement
Potentiel de réchauffement climatique à horizon 2100 (en degrés Celsius)	3,18	3,29
Taux de Couverture	63,23%	78,40%

Cet indicateur est meilleur pour le portefeuille que pour l'univers d'investissement mais il permet de mesurer le chemin encore à parcourir pour disposer d'un portefeuille compatible avec un réchauffement climatique limité à 1,5 degrés.

Une exposition résiduelle au charbon, un poids modeste des obligations vertes mais en progression sensible

L'exposition aux opérateurs de mines de charbon thermique puisque seul Arcelor Mittal qui ne représente que 0,08% de l'actif détient des mines.

Le poids des obligations vertes est relativement modeste à 181M€. Compte tenu des contraintes en matière de produits financiers qui limitent les possibilités d'arbitrage et l'absence d'apports supplémentaires dans le mandat il y a une certaine inertie qui ne permet pas de faire progresser fortement le poids des obligations vertes.

Cependant, le souhait de faire progresser ces investissements et un marché des obligations vertes particulièrement dynamique ont toutefois permis en 2021 de presque doubler leur poids en portefeuille avec des achats à hauteur de 69,2 M€

Des indicateurs de préservation de la biodiversité et de l'alignement avec la Taxonomie à prendre avec recul compte tenu du faible nombre d'émetteurs couvert

Score du portefeuille sur le critère biodiversité et utilisation des sols (allant de 0 à 10, 10 étant le meilleure score)

	2021
Taux de couverture	9,1%

Part du portefeuille impactant les zones à haute valeur de biodiversité

Certains indicateurs, pourtant obligatoires, restent peu pertinents du fait d'un manque d'harmonisation de la donnée. La biodiversité est un enjeu pour lequel il n'existe pas encore d'indicateurs qui fassent consensus contrairement au climat. Les émetteurs sont donc confrontés à la difficulté de reporter, ce qui se traduit à ce jour par un taux de couverture faible sur les indicateurs de biodiversité

D'autres indicateurs comme la Taxonomie souffre d'un faible taux de couverture dans la mesure où les émetteurs ont jusqu'au 30 juin pour produire des chiffres.

Gestion Directe

Le périmètre de la gestion directe de MUTEX comprenait 84 véhicules d'investissements actifs au 31 Décembre 2021. MUTEX était en relation d'affaires avec 44 sociétés de gestion régulées et une société non-régulée (la SCI Isère).

Sur les 44 sociétés de gestion régulées, 100% sont adhérentes des PRI (Principles for responsible investments). En moyenne, ces sociétés ont adhéré aux PRI en 2013, ce qui témoigne d'une volonté ancienne d'intégrer les principes d'investissements responsables parmi les partenaires de MUTEX.

Trois fonds du portefeuille (Eiffel Energy Transition II, Mirova Eurofideme IV et Infragreen III) sont porteurs du label français « Greenfin » qui garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables.

L'année 2021 a également été marquée par l'entrée en vigueur règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. MUTEX a contractualisé des engagements auprès de 15 véhicules d'investissement en 2021. Parmi cela, 6 investissements sont classifiés Article 8, 1 investissement est classifié article 9, 7 investissement sont classifiés de facto article 6 dont 3 ont l'intention d'être reclassifiés en article 8 lors de l'année 2022. Un de ces véhicules est exclu du périmètre de la réglementation SFDR par sa structure juridique. Il faut noter que la majorité des fonds Article 6 ont commencé leurs programmes d'investissement avant l'entrée en vigueur du règlement SFDR. Ainsi, nous anticipons que la proportion d'investissements Article 8 et 9 sera amenée à augmenter dès 2022.

Perspectives

MUTEX, à l'instar des autres entités du groupe VYV, participera au déploiement progressif de la politique investissements responsables groupe à partir de 2022, avec notamment un alignement graduel des engagements pris en matière de décarbonation des portefeuilles.

2. Déclaration d'engagement

En 2021, MUTEX a travaillé à lancer une vaste réflexion sur l'Engagement sociétal et environnemental. Ces travaux doivent mener à la rédaction de conclusions qui seront connues en 2022. Elles sont axées à travers trois axes :

- Un axe business : « Donner aux distributeurs les moyens d'agir pour faciliter l'accès à la protection sociale »
- Un axe sociétal : « Être une entreprise citoyenne »
- Un axe social : « Être un employeur responsable »

Ces travaux visent également à définir des objectifs, des plans d'actions et une organisation ad-hoc afin que les axes de travail soient intégrés dans le plan stratégique de MUTEX.

La prise en compte de l'analyse ESG dans la politique d'investissement de **MUTEX** s'inscrit dans une démarche progressive. Déployée en 2017, elle a d'abord consisté dans la sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG. Simultanément, MUTEX a décidé l'arrêt de toute acquisition de titres détenus en direct, dont l'émetteur est simultanément en catégorie ISR « Sous Surveillance » et identifié comme présentant un niveau de controverse ESG élevé.

MUTEX investit par ailleurs dans des produits financiers responsables, qu'ils soient cotés ou non cotés.

3. Démarche ESG de MUTEX

3.1 Démarche générale de MUTEX sur la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement et de gestion des risques

MUTEX a formalisé sa politique d'Investissement Responsable qu'elle transmet au gérant délégataire pour que ce dernier l'applique dans la gestion des actifs de MUTEX.

En effet, la gestion des actifs côtés de MUTEX est déléguée à EGAMO à travers un mandat. EGAMO réalise les investissements pour le compte de MUTEX dans le respect de la politique d'investissement responsable de MUTEX.

Pour gérer les actifs qui lui sont confiés, EGAMO s'appuie sur sa **politique d'investissement responsable** articulée autour de **trois principes directeurs**, à partir desquels sont déclinées les différentes stratégies de prise en compte des critères ESG (exclusions, gestion de controverses, filtrage positif sur la base d'une notation sociétale, engagement et vote) :

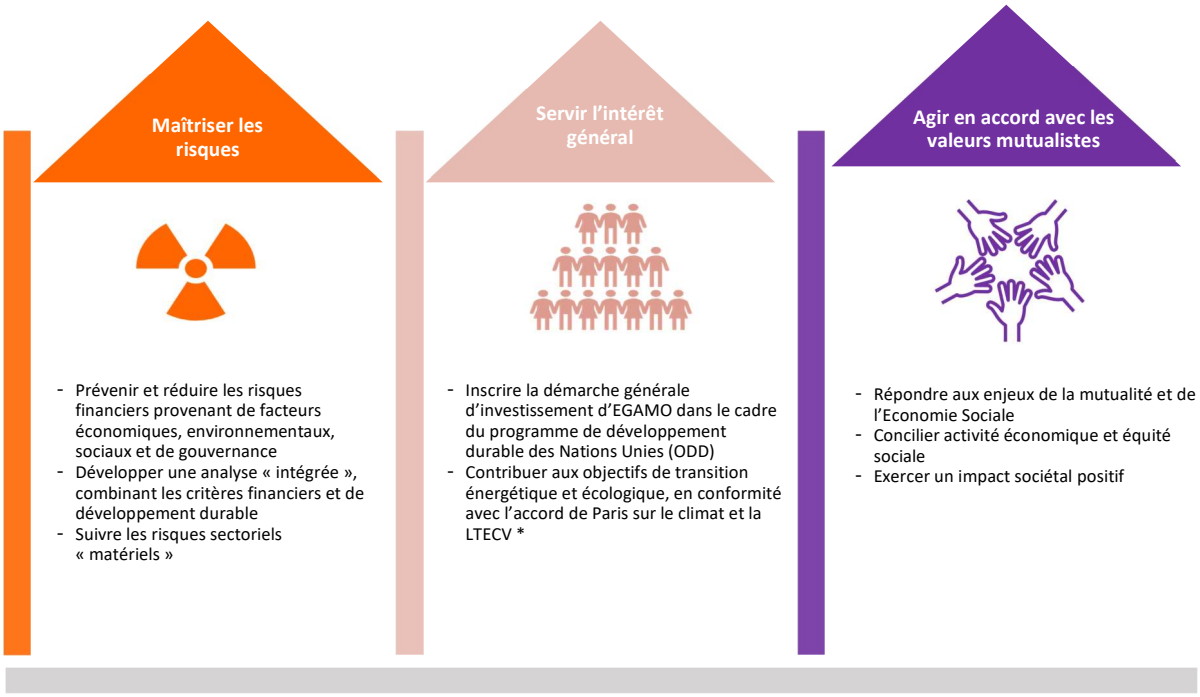

Les 3 piliers de la politique d'investissement responsable d'EGAMO

Cette politique traduit le fait qu'EGAMO est la société de gestion, filiale du Groupe VYV, spécialisée dans la gestion sous mandat et la gestion de fonds dédiés pour le compte d'institutionnels. L'approche de la gestion d'actifs est ainsi fondée sur des valeurs mutualistes, qui se traduisent notamment dans la mise en œuvre de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans tous les actes de gestion.

3.2 Périmètre d'application / Volumétrie

3.2.1 Encours ESG

Au 31 décembre 2021, les actifs côtés de MUTEX figurant dans le mandat de gestion délégué s'élèvent à 8 354 M€, et sont répartis de la manière suivante :

Répartition des encours sous gestion 2021 par instruments	
Obligations	88,8%
Multigestion	11,2%

EGAMO intègre les critères ESG dans 100% des encours gérés du mandat MUTEX, aussi bien dans sa gestion titres vifs que dans la multigestion.

3.2.2. Liste des organismes de placement collectif prenant en compte explicitement des critères ESG

Au 31 décembre 2021, 11 OPC labellisés figurent dans le portefeuille MUTEX :

OPC	ISIN	Montant Millions d'euros	Poids %	Label	SFDR
EAF	FR0007493010	7,1	0,09	Label ISR	9
EGAMO OBLIGATION EURO	FR0013422813	4,4	0,06	Label green fin	9
IMMOBILIER 21-ID	FR0010541854	8,0	0,10	Label ISR	8
OFI RS EUR INV GR CLI CHAN-I	FR0011869163	11,2	0,14	Label ISR	9
OFI EURO HIGH YIELD-ID	FR0011482702	18,1	0,23	Label ISR	9
SYCOMORE SHARED GROWTH-I	FR0010117085	12,1	0,15	Label ISR	9
SYCOMORE FRANCECAP-I	FR0010111724	10,3	0,13	Label ISR	9
ELEVA EUROPEAN SEL-I EUR A	LU1111643042	16,3	0,21	Label ISR	8
ECOFI ENJEUX FUTURS-I	FR0010596759	21,9	0,28	Label ISR	9
OFI RS EURO EQUITY-D	FR0000971178	49,8	0,63	Label ISR	8
OFI RS EUR GROWTH CLI CHAN-I	FR0000981441	48,2	0,61	Label ISR	9
TOTAL		**207,4**	**2,6**		

3.3 Adhésion à des chartes, codes, initiatives, labels ESG

MUTEX n'a pas adhéré à ce jour directement à des initiatives ou des chartes mais le gérant délégataire de ses actifs cotés (EGAMO) et son groupe d'appartenance (VYV) ont pour leur part adhéré à un certain nombre d'initiatives et de chartes.

3.4 Politique et procédures de gestion des risques associés aux critères ESG

Déployée en 2017, la politique d'investissement responsable de MUTEX a d'abord consisté dans la sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG. Simultanément, MUTEX a décidé l'arrêt de toute acquisition de titres détenus en direct dont l'émetteur est simultanément en catégorie ISR « Sous Surveillance » et identifié comme présentant un niveau de controverse ESG élevé.

3.5 Gouvernance

Le Secrétariat Général de Mutex organise régulièrement des sessions de formation pour l'ensemble des administrateurs, destinées à développer leurs compétences ou à les familiariser avec des problématiques nouvelles liées à des changements impactant l'activité ou l'environnement de l'entité.

Les dirigeants effectifs, ainsi que les Fonctions Clés, ont accès à un programme de formation adapté, reprenant l'ensemble des thématiques exigées par l'ACPR. Celui-ci leur permet d'actualiser leurs compétences en fonction des évolutions techniques et réglementaires tout en s'assurant de la compétence collective du Conseil d'Administration.

Suite à la recomposition du Conseil d'Administration Mutex le 13 octobre 2021, un nouveau plan de formation va prendre place en 2022 sur 3 ans. Ce renouvellement du Conseil d'Administration explique l'absence de formation des administrateurs en 2021.

3.6 Moyens mis en œuvre

MUTEX s'appuie principalement sur les moyens à la disposition de son gérant délégataire en matière d'ESG.

Cependant, en interne, comme évoqué plus haut, le secrétariat général de MUTEX organise régulièrement des sessions de formation à destination des administrateurs pour développer leurs compétences.

3.7 Contrôle du dispositif

Comme évoqué précédemment, MUTEX a mis en place des exclusions sur un certain nombre d'émetteurs. L'interdiction d'acheter des titres de ces émetteurs qui ne seraient pas compatibles avec la politique ISR de MUTEX est intégrée dans les Systèmes d'information, interdisant de fait tout nouvel achat sur des titres émis par des émetteurs non conformes.

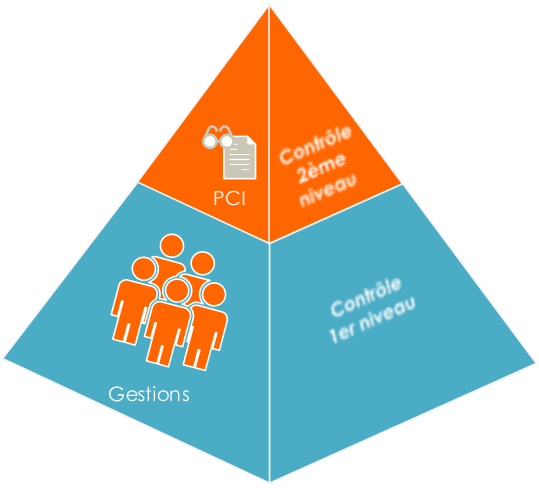

4. Description des processus ESG et de la méthodologie de prise en compte des critères ESG

4.1 Dispositions générales sur la prise en compte des critères ESG dans le processus de décision d'investissement

La prise en compte par MUTEX dans ses actifs côtés des critères ESG dans le processus de décision d'investissement s'appuie sur la méthodologie d'intégration des critères ESG d'EGAMO à qui MUTEX a délégué un mandat de gestion. Afin de respecter son engagement d'une intégration des critères ESG dans 100% des encours sous gestion, EGAMO a développé un mécanisme d'évaluation des pratiques des émetteurs basé sur plusieurs méthodologies complémentaires.

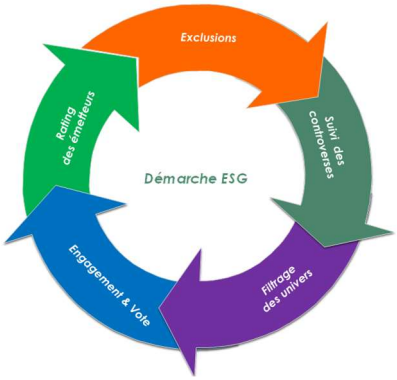

La démarche propriétaire d'EGAMO combine des stratégies de filtrage best in class des univers d'investissements, des exclusions, et du suivi de controverses auxquelles s'ajoutent l'engagement actionnarial et le vote.

L'univers d'investissement titres vifs est constitué des émetteurs autorisés par le Comité ESG.

A l'issue de la phase « analyse », et de la validation des émetteurs par le Comité ESG, l'univers d'investissement est constitué de plus 700 émetteurs.

L'univers multigestion est construit, depuis 2014, à l'aide d'un questionnaire ESG spécifique, en complément de la due diligence existante sur les sociétés de gestion. Cette approche permet de sensibiliser l'ensemble des prestataires aux valeurs ESG et d'établir les bases d'un questionnement régulier, dans une optique pragmatique. La réponse au questionnaire ESG est un passage obligé au référencement d'une société de gestion, avant tout investissement.

Les différentes stratégies de gestion reposent sur l'application de la politique d'exclusion, l'analyse des controverses, et une analyse fondamentale intégrée incluant les critères ESG.

4.2 Analyse ESG

4.2.1 Nature des critères ESG pris en compte dans le processus de décision d'investissement

Dans le cadre des analyses qu'elle mène, sur la base des informations collectées ou fournies par les services des fournisseurs de données ESG, EGAMO utilise différents types d'informations :

- Des notations ESG
- Des indicateurs ESG (dont empreinte carbone)
- Des indicateurs d'impact
- Des controverses.

Pour les émetteurs privés

Les informations de notation reposent sur 38 critères ESG rassemblés autour de 6 thématiques :

- Environnement (11 critères)
- Ressources humaines (7 critères)
- Droits humains (4 critères)
- Engagement sociétal (3 critères)
- Comportement sur les marchés (9 critères)
- Gouvernance (4 critères).

Le système de notation est basé sur le système de notation VIGEO (qui compte 38 critères et 330 indicateurs).

L'univers noté est de 748 émetteurs, dont 5% de notation interne.

Pour les émetteurs publics

Un système de rating basé sur trois thématiques équipondérées :

- Environnement
- Social
- Gouvernance.

Les informations de notation reposent sur 172 indicateurs rassemblés en 56 critères ESG.

Un univers noté de 45 émetteurs.

Dans le cadre de la Multigestion

L'analyse repose sur l'exploitation des informations fournies par les sociétés de gestion, rassemblées autour des 6 thématiques de l'ISO 26 000 :

- Environnement
- Ressources humaines
- Droits humains
- Engagement sociétal
- Comportement sur les marchés
- Gouvernance d'entreprise.

Un questionnaire RSE est envoyé pour évaluer la Responsabilité Sociétale des sociétés de gestion.

4.2.2 Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG (source)

L'analyse des émetteurs privés et publics repose sur les données collectées par nos analystes à partir de la base du fournisseur VIGEO-EIRIS, ainsi que sur l'ensemble de la documentation publiée des entreprises suivies et par des échanges avec ces dernières.

Notre équipe d'analyse réalise ses propres analyses ESG sur les émetteurs, de même que l'équipe Gestion des Solutions de Diversification réalise les siennes dans le cadre de la multigestion.

Pour les données Climat, l'équipe Recherche Economique et Durable collecte les données carbone provenant principalement de Bloomberg, mais aussi de rapports annuels des émetteurs ou d'estimations qu'elle réalise elle-même ou, enfin, de la Commission Européenne pour les Etats.

4.2.3 Méthodologie d'analyse ESG

EGAMO utilise plusieurs méthodologies pour apprécier la performance sociétale des émetteurs dans lesquels elle investit :

Notation ESG des émetteurs

Afin de déployer sa politique d'Investissement Responsable, EGAMO a fait le choix de développer un **système de notation propriétaire**, qui se base sur des données fournies par des prestataires externes et sur le travail de recherche de l'équipe de la Direction de la Recherche Economique et Durable (DRED).

Le système d'analyse propriétaire prend en compte l'ensemble des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance critiques pour le secteur d'activité concerné.

Les règles de notation sont les mêmes, quel que soit le type d'émetteurs ou le type de gestion ; il est basé sur une échelle alphabétique à 5 niveaux (de A à E), A étant la meilleure note :

Note	Niveau Critère	Niveau Emetteurs
A	Acteur engagé et en rupture avec les pratiques du secteur. A été reconnu pour son engagement.	Avancée
B	Solide stratégie avec exemples concrets et mesurables ; les indicateurs clés sont solides	Robuste
C	Stratégie évoquée, engagement pris mais peu de mesures concrètes	Moyenne
D	Aucune ou trop peu d'information	Limitée
E	Aucune ou trop peu d'information + controverse grave	Faible

Système de notation des émetteurs privés d'EGAMO

Toutefois, le système de notation est différencié selon la nature des émetteurs (privés, publics) ainsi que selon le type de gestion (directe, indirecte) :

- Pour les **émetteurs privés**

  L'analyse des émetteurs privés est basée sur un référentiel d'objectifs opposables, reposant sur des standards de portée internationale (ONU, OIT, PNUE, Global Compact, OCDE, ...), et répartie en 6 domaines (l'environnement, les ressources humaines, les droits de l'homme, l'implication dans la collectivité, la loyauté des pratiques et la gouvernance). Une note est

attribuée à l'émetteur en pondérant les domaines, soit de manière égale, soit en surpondérant certaines thématiques. Ces notes sont regardées relativement au secteur de l'entreprise analysée, par opposition aux philosophies d'exclusions "systématiques". La notation ESG peut être réhaussée (bonus) ou dégradée (malus), par le Comité ESG pour intégrer des controverses ou des éléments de performance ESG non encore pris en compte :

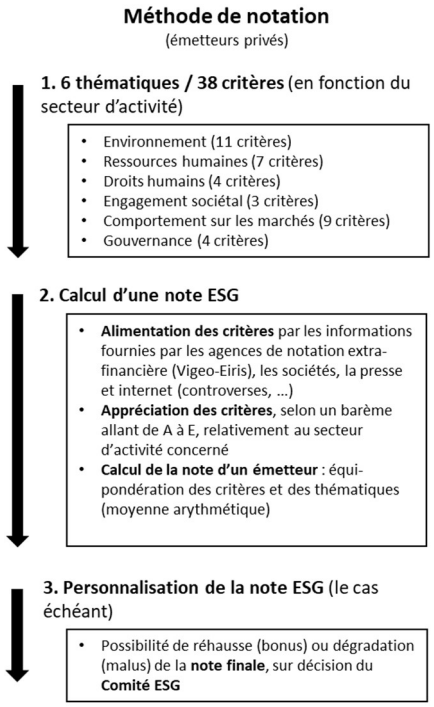

Méthode d'analyse ESG des émetteurs privés d'EGAMO

- Pour les **émetteurs publics**

  La performance ESG des émetteurs publics est analysée sous 3 domaines (Environnement, Social et Gouvernance), et est comparée en relatif aux pays de l'OCDE. Les trois domaines sont également équipondérés dans la note finale.

- Pour la **multigestion**

  EGAMO a mis en place fin 2014 un questionnaire ESG de due diligence, en complément de la due diligence existante sur les sociétés de gestion. Le questionnaire extra-financier des sociétés de gestion comprend 6 axes (la loyauté des pratiques, la qualité de la relation client, les relations et conditions de travail, les droits de l'homme, l'environnement et la gouvernance).

  Cette approche, basée sur ISO 26 000, permet de sensibiliser l'ensemble des prestataires aux valeurs ESG et d'établir les bases d'un questionnement régulier, dans une optique pragmatique. Elle permet aussi de produire une note numérique échelonnée de 0 à 100.

La réponse au questionnaire ESG est un passage obligé au référencement d'une société de gestion par EGAMO, avant tout investissement. Les résultats des questionnaires et l'actualité extra-financière des sociétés de gestion sont discutés lors du Comité Risque Multigestion mensuel, qui peut remettre en cause le référencement de la société.

Suivi des controverses

Un système de suivi de controverses rigoureux et régulier a été mis en place par EGAMO. La Direction de la Recherche Economique et Durable procède au suivi au fil de l'eau des émetteurs sous gestion, en analysant l'ensemble des alertes sur la survenance de controverses ou de sanctions des régulateurs qui indiquent que les entreprises ne gèrent pas convenablement leurs risques ESG.

Le système d'appréciation des controverses repose sur l'analyse de la sévérité, la fréquence et la récidivité des problématiques soulevées qui aboutit à une qualification des risques ESG encourus.

L'examen des controverses extra-financières est réalisé lors des comités ESG mensuels, qui autorisent ou non l'éligibilité des émetteurs, et peuvent prendre la décision de rehausser ou dégrader la notation, ou d'engager avec l'émetteur. Outre les comités mensuels, le CESG peut également se tenir de façon ad hoc pour répondre à des cas spécifiques.

Gestion des exclusions

En ligne avec les conventions d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008), EGAMO a développé un processus d'exclusion sur les activités suivantes :

- Armes controversées
- Juridictions à haut risque ou non coopératives identifiées par le GAFI
- Entreprises qui contreviennent sévèrement aux Principes du Pacte Mondial
- Charbon
- Tabac
- Alcool.

Gestion des risques climatiques

Les impacts des pratiques d'une entreprise sur l'environnement sont appréciés par la notation de cette thématique qui réunit des critères sur l'empreinte carbone, l'empreinte écologique et les impacts environnementaux de ses produits et services :

Emetteurs Privés	Emetteurs souverains	Multigestion
Stratégie Environnementale Maîtrise de la consommation d'Energie et des émissions polluantes Maîtrise des impacts sur l'air Maîtrise des impacts liés au transport Risque de pollution Prévention des risques d'atteinte à la biodiversité Maîtrise impacts sur l'eau Gestion des déchets Maîtrise des niveaux de pollution locales Offre produits et services verts Maîtrise des impacts liés à l'élimination du produit ou du service	Changement climatique Protection de la couche d'ozone Qualité de l'air local et régional Conventions environnementales - Biodiversité/ Air / Eau / Terre / Systèmes d'information Eau Espèces menacées Zones sensibles Utilisation du sol Déchets Agriculture Consommation d'énergie	Démarche environnementale des sociétés de gestion Nature des engagements environnementaux (énergie, déchets, déplacements

Gestion des risques climatiques en fonction de la nature de l'émetteur et du type de gestion

Une attention plus particulière est portée sur le calcul de l'empreinte carbone :

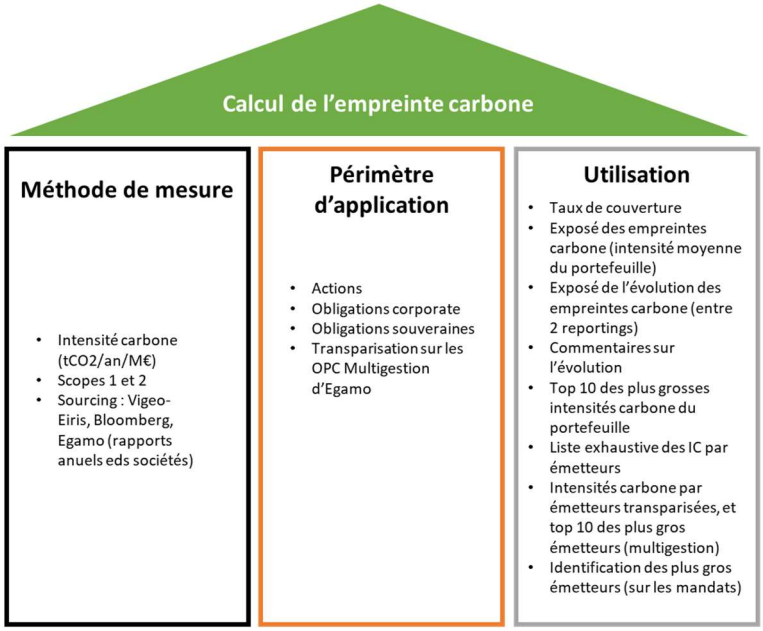

Méthodologie de calcul de l'empreinte carbone d'EGAMO

L'équipe Recherche Economique et Durable réalise un suivi au fil de l'eau de cette thématique et des critères qui la constituent.

L'engagement d'EGAMO pour l'environnement repose sur le soutien des principes fondamentaux en matière de Responsabilité Environnementale, tels figurant dans les grandes Conventions Internationales, en particulier dans les « *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales* ».

EGAMO affirme son engagement de faciliter, promouvoir et participer au respect des lignes directrices fixées par l'OCDE en matière d'environnement. Il s'agit de favoriser le développement d'entreprises citoyennes écologiquement responsables.

Engagement pour la lutte contre le réchauffement climatique

EGAMO s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour contribuer à atteindre les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique fixés dans l'accord de Paris de 2015 s'appuyant lui-même sur la *CCNUCC* (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), et plus particulièrement ceux-ci :

- « *Contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques* » (article 2)
- « *Renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et en promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire* » (article 2)
- « *Rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques* » (article 2)

- « *Opérer des réductions rapidement par la suite conformément aux meilleures données scientifiques disponibles de façon à parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle, sur la base de l'équité, et dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté* » (article 4).

Cet engagement se traduit notamment par notre soutien de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), et le respect de la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de neutralité carbone (à horizon 2050) qui y sont fixés, dans l'objectif de favoriser la « transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable ».

La stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), introduite par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), constitue la Feuille de Route de la France pour la lutte contre le changement climatique. Inscrite dans la « loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat », elle met en œuvre l'ambition du Gouvernement d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris, en établissant une trajectoire de réduction de gaz à effet de serre pour la France et ses acteurs économiques afin de favoriser la « transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable »

Dans sa nouvelle version adoptée par le « Décret n° 2020-457 du 21 avril 2020 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone » la SNBC vise la neutralité carbone d'ici à 2050, en fixant des objectifs et des budgets carbone associés pour les périodes 2019-2923, 2024-2028 et 2029-2033. Les « budget carbone » sont des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre à ne pas dépasser au niveau national sur des périodes de cinq ans, exprimés en millions de tonnes de CO2 équivalent.

Engagement pour la préservation de la biodiversité

EGAMO s'engage à préserver la biodiversité. A ce titre, EGAMO suit les principes édictés dans :

- La Convention sur la Diversité Biologique (CDB)

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) est la première convention internationale concernant la biodiversité. Conçue lors du Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro, en 1992. Elle reconnaît la conservation de la biodiversité comme étant une « préoccupation commune à l'humanité » et une partie intégrante au processus de développement. Elle vise trois objectifs :

  - La conservation de la biodiversité
  - L'utilisation durable des espèces et des milieux naturels
  - Le partage juste et équitable des bénéfices issus de l'utilisation des ressources génétiques.

La CDB est à l'origine de l'élaboration de stratégies pour la biodiversité aux niveaux paneuropéen, communautaire et national. A ce jour, elle est signée par environ 193 pays. La France l'a ratifiée le 1er juillet 1994.

- La Plateforme Intergouvernementale sur Biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)

L'Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES) est un groupe d'experts sur la biodiversité, pour lequel les missions sont d'assister les gouvernements et de renforcer les moyens des pays émergents sur les questions de biodiversité.

Placé sous l'égide de l'Organisation des Nations unies (ONU), ce « GIEC de la biodiversité » a pour objectifs la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, sous-tendant le bien-être humain sur le long terme et le développement durable.

La Plateforme vient appuyer les activités se déroulant dans le cadre des accords multilatéraux concernant la biodiversité comme la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Elle définit les principales pressions et impacts sur la biodiversité et fixe les objectifs de réduction les concernant. EGAMO entend contribuer à ces objectifs.

- Les Objectifs d'Aichi

La dixième Conférence des Parties (COP10) de la Convention sur la Diversité Biologique, qui s'est déroulée à Nagoya (au Japon) en 2010, a abouti à un « plan stratégique pour la diversité biologique pour la planète », incluant les 20 objectifs d'Aichi pour la biodiversité, détaillés et quantifiés, pour la période 2011-2020. Ces 20 objectifs ont été approuvés par les 120 ministres et chefs de délégation présents à Nagoya. Ils constituent un cadre international général, qui a notamment été adopté par la France pour établir sa Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020 (2nde SNBC).

Parmi les objectifs d'Aichi figurent notamment :

- La suppression d'ici à 2020 des subventions dommageables à la biodiversité
- La création d'un réseau d'espaces protégés représentant au moins 17 % de la surface terrestre et de 10 % de la surface marine.

Participation aux initiatives en lien avec l'environnement

En cohérence avec sa stratégie générale de responsabilité sociétale, EGAMO s'attache à conjuguer la performance financière et la durabilité. EGAMO est convaincu que la performance financière de ses investissements peut être préservée, pérennisée et consolidée par la prise en compte des critères environnementaux dans ses analyses et processus d'investissement. Aussi, pour EGAMO, la gestion active des risques liés aux critères environnementaux est-elle génératrice d'une double performance :

- Une performance sociétale, qui consiste à engendrer des impacts positifs pour la société
- Une performance financière, induite par les pratiques environnementales résilientes des émetteurs, privés ou publics

Son engagement est consolidé par les actions menée de façon pro-active dans le cadre de ses interventions au sein d'initiatives nationales et internationales visant à promouvoir et à faire progresser les pratiques de la responsabilité sociétale et de l'investissement responsable, et plus particulièrement celles qui sont en lien avec l'environnement :

Initiatives	Date d'adhésion
Principles for Responsible Investments	2010
Carbon Disclosure Project	2015
Finance For Tomorrow	2021

Forum pour l'Investissement Responsable	2021
Finance For Biodiversity Pledge	2021
Global compact France	Signature en 2022

Les orientations stratégiques environnementales d'EGAMO

L'engagement d'EGAMO en faveur de l'environnement est décliné sous la forme d'objectifs explicites formulés sur des horizons de :

- court terme (2022-2024)
- moyen terme (2025-2030)
- long terme (2030-2050).

Objectifs sur un horizon de court terme (2022-2024)

EGAMO s'engage sur les 9 objectifs à une mise en œuvre d'ici 2024 :

- Prendre en compte des critères environnementaux dans notre gestion
- Améliorer la couverture des données environnementales (dont Climat et Biodiversité) sur les actifs que nous gérons
- Mettre en place les méthodologies et les outils de gestion qui permettront d'atteindre nos objectifs environnementaux de moyen et de long terme
- Mesurer et évaluer nos expositions aux risques environnementaux sur la plus grande part possible de nos actifs détenus en portefeuille
- Initier un dialogue avec les entreprises qui contribuent de manière significative aux émissions de GES au sein de nos portefeuilles d'actifs
- Réduire progressivement notre exposition aux producteurs et extracteurs de charbon thermique
- Supprimer notre exposition aux producteurs d'huile de palme (exclusion des producteurs d'huile de palme dont l'activité de production représente au moins 5% des revenus directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale détenue majoritairement (50%)
- Supprimer notre exposition aux producteurs de biocides (exclusion des producteurs de biocides dont l'activité de production représente au moins 10% des revenus directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale détenue majoritairement (50%)
- Supprimer nos expositions aux hydrocarbures non conventionnels (investissements dans les entreprises dont plus de 20% de revenus émanent de la vente d'hydrocarbures non conventionnels)

Objectifs sur un horizon de moyen terme (2025-2030)

Sur un horizon de moyen-terme (2025 - 2030), lorsque les méthodologies seront stabilisées, et que la mesure de nos expositions environnementales sera suffisamment solide, EGAMO s'engage à préciser et détailler nos objectifs suivants :

- Construire un plan d'actions de contribution à la transition vers une économie bas-Carbone
- Construire un plan d'actions de réduction de nos émissions de GES
- Construire un plan d'actions de compensation de nos émissions de GES résiduelles
- Construire un plan d'actions de contribution à la préservation de la biodiversité
- Supprimer notre exposition aux producteurs et extracteurs de charbon thermique
- Réduire progressivement nos expositions aux autres hydrocarbures conventionnels (pétrole, gaz naturel, lignite)
- Prendre en compte les émissions indirectes (scope 3) dans le calcul de nos émissions de gaz à effet de serre
- Réduire nos émissions de gaz à effet de serre (sur les scopes 1 et 2) sur l'ensemble de nos portefeuilles de 50% d'ici 2030 (par rapport à 2019)
- Fixer la part des investissements en obligations vertes et fonds thématiques environnementaux (dont climat et biodiversité) et/ou labellisés (ISR, Greenfin, …)
- Fixer des objectifs d'investissement dans activités durables et de transition, au sens de la Taxonomie européenne de méthane.

Objectifs sur un horizon de long terme (2030-2050)

Sur le long terme (2030 – 2050), EGAMO prévoit de :

- Détenir zéro investissement dans le charbon thermique en 2030
- Réduire nos émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de nos portefeuilles, en conformité avec la trajectoire fixée par la SNBC (réduction de 75% minimum d'ici 2050), en fixant des objectifs quantitatifs revus tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050
- Être alignés avec l'accord de Paris (limiter le réchauffement « bien en deçà de 2 °C, et en poursuivant l'action menée pour le limiter à 1,5 °C » d'ici 2050)
- Être alignés avec les objectifs de long terme de la CDB en fixant des cibles quantitatives à horizon 2030, revues tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050.

5. Résultats de l'analyse ESG

Les résultats présentés sont basés sur les outils d'analyse d'EGAMO en tant que gérant délégataire des actifs côtés de MUTEX.

5.1 Périmètre et évolution du rapport d'analyse ESG et TEE

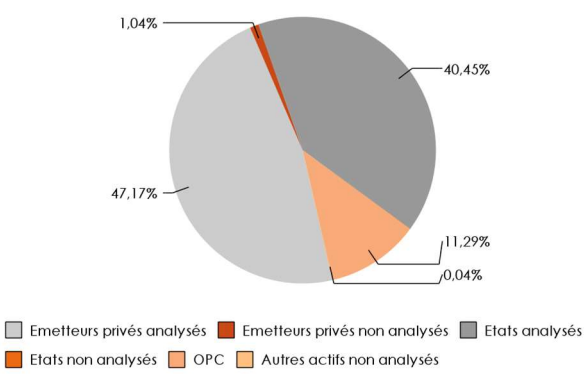

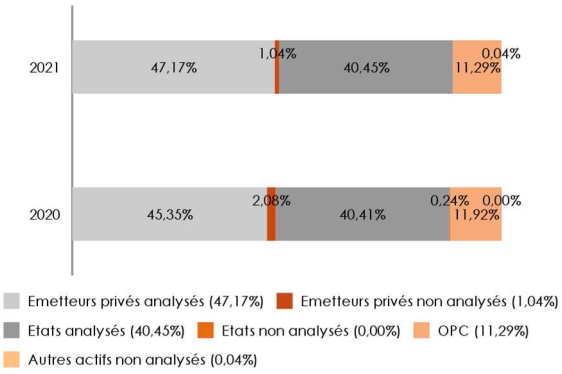

Ce rapport concerne les actifs de l'ensemble de votre portefeuille ainsi qu'en transparence de tous les fonds de type actions et Obligations gérés par EGAMO, détenus dans votre portefeuille.
Les résultats de l'analyse ESG et TEE du portefeuille sont comparés à titre indicatif :

- Pour les émetteurs privés, à l'Univers d'investissement représenté par l'ensemble des émetteurs privés obligataires autorisés à l'investissement par le Comité ESG (voir description dans la méthodologie d'analyse). Les émetteurs sont équipondérés.
- Pour les émetteurs publics, aux résultats de l'analyse de l'ensemble des pays autorisés par le Comité ESG, toujours équipondérés.

5.2 Analyse ESG des émetteurs

5.2.1 Analyse ESG des émetteurs privés

Méthodologie

Dans la gestion obligataire et action en direct, EGAMO appuie sa démarche et son analyse principalement sur la base de données extra-financières fournie par Vigéo-Eiris sur les émetteurs privés. Ces données sont complétées par d'autres sources issues de recherche interne.

Le système de notation est basé sur 5 lettres, de A à E, selon les critères suivants :

A Acteur engagé et en rupture avec les pratiques du secteur. A été reconnu pour son engagement ;

B Solide stratégie avec exemples concrets et mesurables, les indicateurs clés sont solides ;

C Stratégie évoquée, engagement pris mais peu de mesures concrètes ;

D Aucune ou trop peu d'information ;

E Aucune ou trop peu d'information + controverse grave.

Le suivi des notations et controverses extra-financières est réalisé lors de Comités ESG mensuels, qui autorisent ou non les émetteurs, et peuvent prendre la décision de rehausser ou dégrader la notation,

placer sous surveillance ou vendre les actifs concernés en fonction de la gravité des pratiques ESG mises en cause.

Ainsi, toute décision d'investissement intègre bien une analyse et un suivi ESG.

L'analyse des émetteurs privés est basée sur un référentiel d'objectifs opposables, reposant sur des standards de portée internationale (ONU, OIT, PNUE, Global Compact, OCDE, ...), et répartie en six domaines :

- Environnement,
- Ressources humaines,
- Droits de l'Homme,
- Engagement sociétal,
- Comportement sur les marchés,
- Gouvernance d'entreprise.

Une note est attribuée à l'émetteur en pondérant les domaines soit de manière égale soit un surpondérant certaines thématiques. Ces notes sont regardées relativement au secteur de l'entreprise analysée, par opposition aux philosophies d'exclusion "systématique".

L'engagement avec les émetteurs est un élément essentiel de la politique d'investissement responsable d'EGAMO. Pour EGAMO, l'engagement auprès des entreprises en portefeuille consiste à : dialoguer pour comprendre leurs enjeux ESG, encourager à rendre publiques leurs stratégies, politiques et performances ESG, inciter la transparence lors d'une controverse et la prise de mesures correctives, exercer nos droits de vote en intégrant les enjeux ESG dans la politique de vote, et expliquer nos intentions de vote défavorables en amont des assemblées générales pour susciter la prise en compte de l'ESG dans leurs résolutions. EGAMO prend l'engagement de voter sur l'ensemble des valeurs de la zone euro en intégrant dans ses décisions une politique de vote ISR. Les politiques d'engagement et de droit de vote sont disponibles sur le site internet d'EGAMO pour plus d'information.

Analyse

- **Répartition par note ESG des émetteurs du portefeuille**

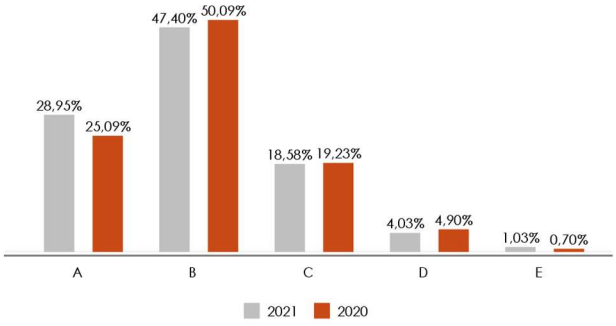

	2021	2020
Taux de couverture* :	97,84%	95,62%

- **Répartition par note ESG des émetteurs de l'univers d'investissement**

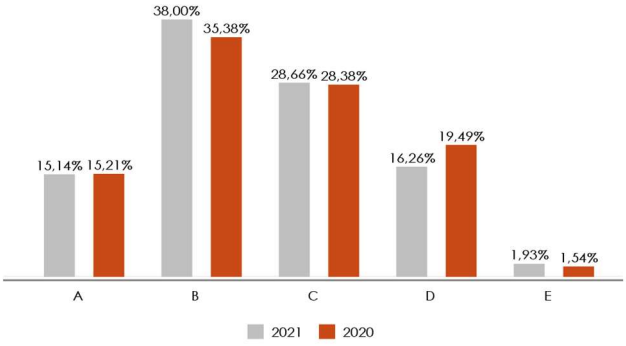

	2021	2020
Taux de couverture* :	100,00%	100,00%

- **Comparaison du Portefeuille et de l'Univers d'Investissement (UI)**

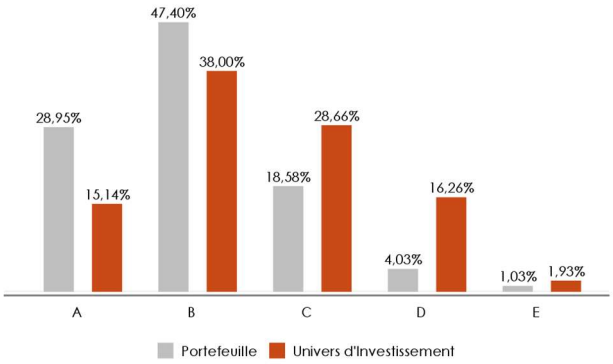

- **Liste des émetteurs notés E & D**

Emetteurs	Poids	Note
DEUTSCHE BANK AG	0,72%	E
CAISSE CENTRALE CREDIT IMMOBILIER	0,29%	E
ING GROEP NV	1,12%	D
HEMSO FASTIGHETS AB	0,57%	D
NORDEA BANK ABP	0,50%	D
EXOR NV	0,33%	D
JAB HOLDINGS BV	0,28%	D
ROBERT BOSCH INVESTMENT	0,24%	D
HSBC HOLDINGS PLC	0,22%	D
APPLE INC	0,21%	D
FASTIGHETS AB BALDER-B SHRS	0,13%	D
GRAND CITY PROPERTIES SA	0,08%	D
ARCELORMITTAL	0,08%	D
CORP	0,06%	D
INTERNATIONAL INC	0,05%	D
RT INC	0,05%	D

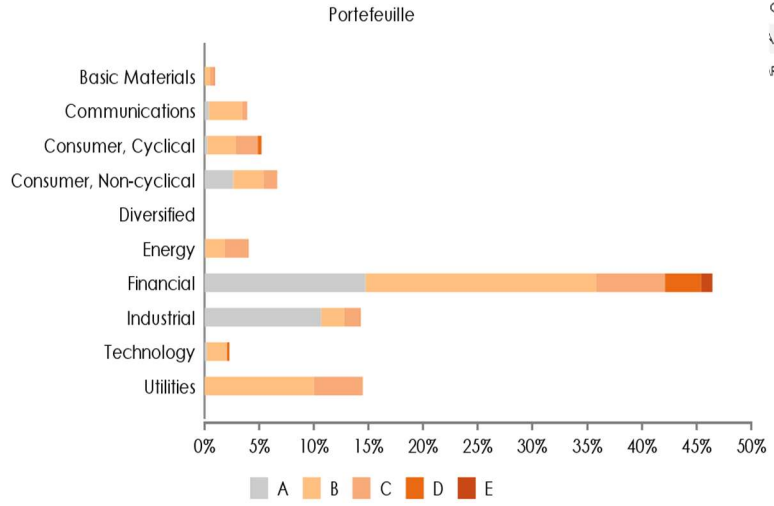

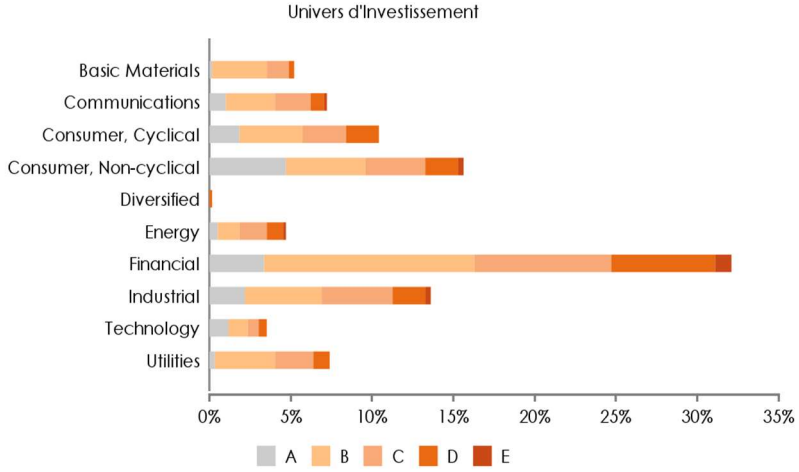

La répartition des notes ESG dans le portefeuille est calculée en utilisant la pondération des Emetteurs privés en portefeuille ;

La répartition des notes ESG dans l'univers d'investissement est calculée par équipondération des émetteurs privés présents dans l'univers d'investissement

(*) Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille pour lesquels l'indicateur est disponible et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires.

Dans le portefeuille entre 2020 et 2021, il y a eu un transfert des notes D vers les notes B, ce qui a contribué à améliorer la note moyenne du portefeuille. Malgré des efforts pour diversifier les émetteurs, le portefeuille sur représente le secteur bancaire par rapport à l'univers d'investissement. Ce qui contribue également positivement à la note globale du portefeuille. A noter également que sur les secteurs sensibles comme l'énergie ou les utilities, le portefeuille n'inclut que des émetteurs parmi les mieux notés.

5.2.2 Analyse ESG des émetteurs publics

Méthodologie

Pour les émetteurs publics, EGAMO appuie sa démarche et son analyse principalement sur la base de données extra-financières fournie par Vigéo-Eiris publics. Ces données sont complétées par d'autres sources issues de recherche interne. Le système de notation est basé sur 5 lettres, de A à E, dans le même principe que pour les émetteurs privés.

La performance ESG des émetteurs publics est analysée sous 3 domaines (Environnement, Social et Gouvernance), et est comparée en relatif aux pays autorisés par le Comité ESG. Les trois domaines sont équipondérés dans la note finale.

Analyse

- **Répartition par note ESG des émetteurs du portefeuille**

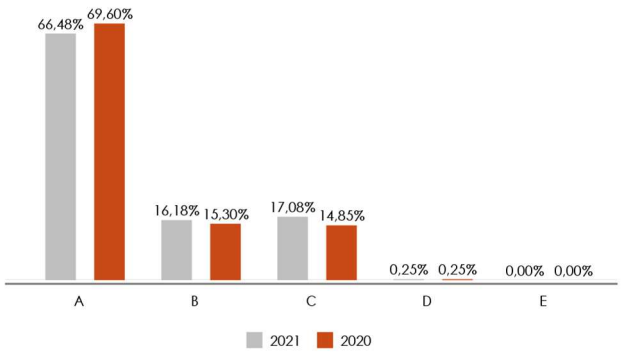

	2021	2020
Taux de couverture* :	100,00%	99,40%

- **Répartition par note ESG des émetteurs de l'univers d'investissement**

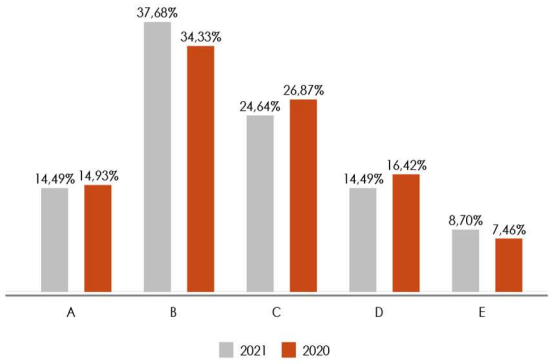

	2021	2020
Taux de couverture* :	100,00%	100,00%

- **Comparaison du Portefeuille et de l'Univers d'Investissement (UI)**

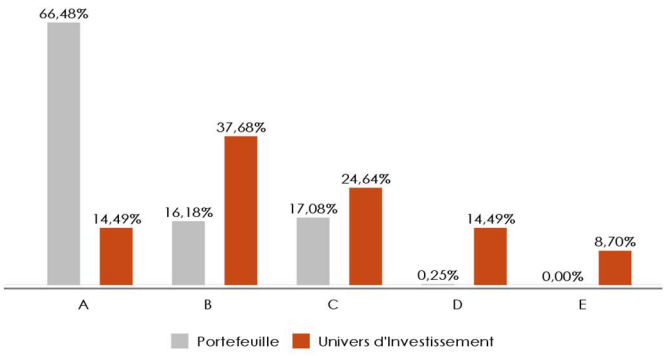

- **Liste des émetteurs notés E et D**

Emetteurs	*Poids*	*Note*
REPUBLIC OF IRELAND	0,25%	D

La répartition des notes ESG dans le portefeuille est calculée en utilisant la pondération des Emetteurs publics en portefeuille ;

La répartition des notes ESG dans l'univers d'investissement est calculée par équipondération des émetteurs publics présents dans l'univers d'investissement

(*) Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille pour lesquels l'indicateur est disponible et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires

Il n'y a pas eu de décisions de gestion vraiment impactante en 2021, si ce n'est un programme d'investissements complémentaires de 90 M€ sur l'Italie en début d'année ce qui explique la progression des investissements en note C sur le portefeuille (à l'opposé de l'évolution de l'univers d'investissement) Malgré ce programme, le portefeuille émetteurs publics reste très bien noté en raison de la surpondération en emprunts d'Etat France.

5.2.3. Analyse des controverses des émetteurs privés

Méthodologie

Les controverses sont examinées dans le cadre du suivi des émetteurs par la Direction de la recherche économique et durable. EGAMO a souscrit à la base de données de Vigéo-Eiris des controverses sur laquelle notre analyse s'appuie. Les controverses sont évaluées selon :

- La sévérité de la controverse : critique, forte, significative, mineure ;
- Le degré de réactivité de l'émetteur : proactive, corrective, réactive, non-communicative ;
- La fréquence de survenance des controverses : récurrente, fréquente, occasionnelle, rare.
- La sévérité de la controverse est définie selon la méthodologie de Vigéo-Eiris, en prenant en compte le cadre défini par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, qui demande une évaluation de l'ampleur, de la portée et du caractère réparateur / irrémédiable d'une controverse.

Dans les graphiques suivants, pour chaque émetteur en portefeuille ou dans l'univers d'investissement, la criticité moyenne des controverses encore en cours est calculée, permettant de classer ces sociétés selon les catégories suivantes :

- Négligeable : émetteur ayant connu en moyenne des controverses négligeables
- Mineure : émetteur ayant connu en moyenne des controverses mineures
- Significative : émetteur ayant connu en moyenne des controverses significatives
- Forte : émetteur ayant connu en moyenne des controverses fortes
- Critique : émetteur ayant connu en moyenne des controverses critiques.

Analyse

- **Répartition des émetteurs suivant le niveau de controverses**

Niveau		Répartition Portefeuille (%)	Répartition Univers d'Investissement (%)
0	Négligeable	94,36%	78,96%
1	Mineure	5,64%	9,71%
2	Significative	0,00%	6,15%
3	Forte	0,00%	0,49%
4	Critique	0,00%	0,65%

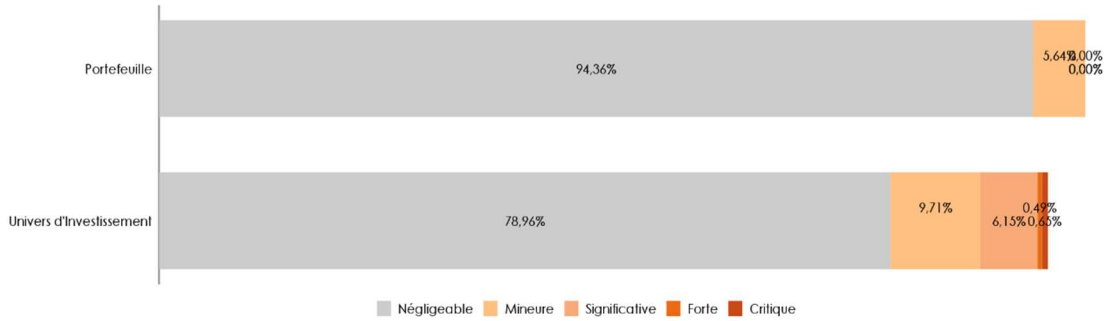

- **Répartition par secteur des niveaux de controverses**

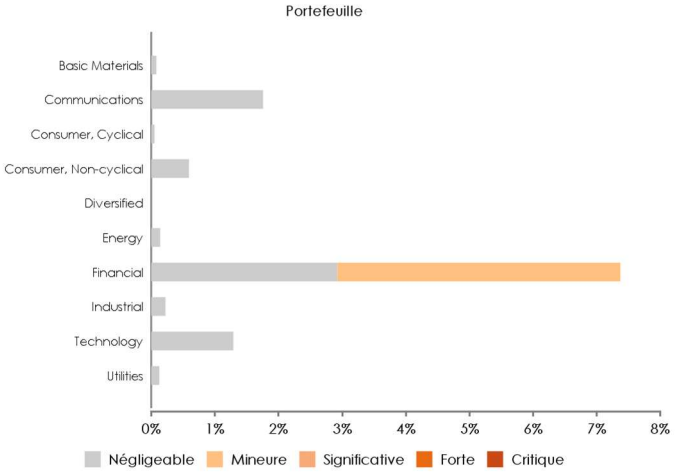

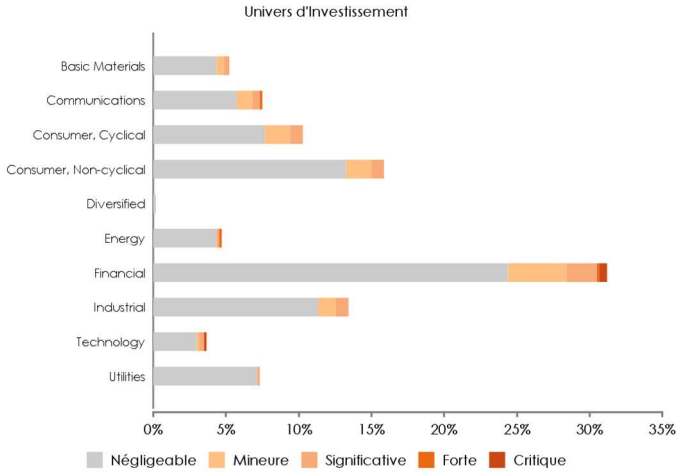

Liste des controverses de gravité supérieure à 3

Emetteur	Gravité	Date	Phase	Enjeux	Synthèse
ABN AMRO GROUP NV-CVA	3	15/03/2021	Développement	Blanchiment	L'enquête ouverte par les autorités Néerlandaises pour blanchiment d'argent a été élargi
ABN AMRO GROUP NV-CVA	3	20/04/2021	Développement	Blanchiment	L'enquête ouverte par les autorités Néerlandaises pour blanchiment d'argent a été élargi
APPLE INC	3	12/03/2021	Initiation	Protection des données	Apple poursuivi auprès de la CNIL pour violation du RGPD
ArcelorMittal	3	06/07/2021	Initiation	Pollution	ArcelorMittal condamné pour des émissions excessives de son usine de la Fos-sur-Mer
ArcelorMittal	3	03/09/2021	Initiation	Pollution	Rejet accidentel d'une usine Arcelor
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	3	10/03/2021	Initiale	Climat	Modification des politiques d'investissement de BBVA suite à la publication d'un rapport d'ONG
BASF SE	3	06/04/2021	Initiation	Pratiques anticoncurrentiels	BASF poursuivi pour entente avec d'autres agrochimistes
BP PLC	3	26/04/2021	Initiation	Changement climatique	La ville de NY poursuit BP et Shell pour publicité mensongère
CAIXABANK SA	3	29/01/2021	Initiation	Protection des données	Caixa Bank condamné pour violation du GDPR
CITIGROUP INC	3	03/03/2021	Conclusion	Climat	Modification des politiques d'investissement de Citigroup suite à la publication d'un rapport d'ONG
Citigroup Inc	3	30/08/2021	Suivi	Ethique des affaires	Une CA relance le procès en indemnisation des victimes de Madoff

COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	3	22/03/2021	Développe-ment	Pollution, RH	Saint Gobain trouve un accord avec la ville de Merrimack, et est poursuivi par un ancien employé disant avoir été licencié car lanceur d'alerte
COMPASS GROUP PLC	3	15/01/2021	Initiation	Impact social des produits	Une succursale du groupe chargée de l'alimentation d'enfants défavorisés a envoyé peu de nourriture, et de mauvaise qualité
Daimler AG	3	08/07/2021	Suivi	Responsabilité produits	Daimler échappe à une condamnation par la Commission européenne pour sa participation à un cartel visant à diminuer l'accès à une technologie limitant les émissions
DEUTSCHE BANK AG-REGISTERED	3	01/04/2021	Développe-ment	Environnement, Droit de l'Homme	Deutsche Bank sanctionné en Afrique du Sud pour des violations de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent
DEUTSCHE BANK AG-REGISTERED	3	04/05/2021	Développe-ment	Blanchiment	Deutsche Bank obligé de mettre en œuvre de nouvelles procédures de lutte contre le blanchiment d'argent
Deutsche Bank AG-Registered	3	08/07/2021	Suivi	Blanchiment	SC et DB poursuivie pour financement indirect d'activités terroristes
DEUTSCHE BANK AG-REGISTERED	3	25/08/2021	Initiation	Ethique des affaires	DWS suspecté de greenwashing
ELI LILLY & CO	3	26/03/2021	Initiation	Pratiques anticoncurrentiels	Sanofi et Eli Lilly accusés d'ententes sur le marché de l'insuline
GOLDMAN SACHS GROUP INC	3	08/03/2021	Conclusion	Climat	Modification des politiques d'investissement de Goldman Sachs suite à la publication d'un rapport d'ONG
NESTLE SA	3	15/03/2021	Initiation	Sécurité des produits	Nestlé accusé de vendre des repas contaminés aux métaux lourds
Nestlé SA	3	27/04/2021	Initiation	Environnement	Nestlé mis en demeure d'arrêter des captations d'eau de source non autorisé en Californie
Nestlé SA	3	03/05/2021	Développe-ment	Responsabilité produits	Enquête ouverte par l'Attorney General de New York contre Nestlé et d'autres producteurs pour la présence de métaux lourds dans l'alimentation pour enfants
Nestlé SA	3	04/06/2021	Initiation	Responsabilité produits	60% des produits alimentaires Nestlé seraient mauvais pour la santé
NORDEA BANK ABP	3	08/02/2021	Initiation	Financement de l'industrie fossile	SEB citée comme financier de l'industrie fossile
Orange	3	09/06/2021	Initiation	Responsabilité produits	Les services de contacts d'urgences en France subissent une panne
PUBLICIS GROUPE	3	29/01/2021	Initiation	Protection des données	Publicis condamné pour avoir vendu des données personnelles utilisées dans la réalisation d'escroquerie
Publicis Groupe	3	11/05/2021	Initiale	Responsabilité produits	Publicis poursuivi pour le marketing d'opioïdes
SANOFI	3	12/02/2021	Initiation	Conflit social	Sanofi augmente les dividendes distribués et annonce des réductions de postes
SANOFI	4	24/02/2021	Développe-ment	Responsabilité produits	Condamnation de BMS et Sanofi à payer 834 millions de dollars à l'Etat d'Hawaï dans l'affaire du Plavix
SANOFI	3	26/03/2021	Initiation	Pratiques anticoncurrentiels	Sanofi et Eli Lilly accusés d'ententes sur le marché de l'insuline
Siemens AG-REG	3	07/10/2021	Suivi	Cartel	Siemens condamné en Espagne pour participation à un cartel
TOTALENERGIES SE	3	14/04/2021	Initiale	Climat	Total accusé de ne pas avoir pris en compte les impacts sociaux et environnementaux d'un projet de pipeline

5.2.4 Analyse de la transition énergétique et écologique des émetteurs

5.2.4.1 Emissions Carbone

5.2.4.1.1 Emissions Carbone des émetteurs privés

Méthodologie

Méthodologie des émissions Carbone :

Les émissions Carbone correspondent aux émissions de gaz à effet de serre directes (scope 1) et indirectes (scope 2) des émetteurs privés en portefeuille. Les émissions directes proviennent des outils de production de l'entreprise, comme les usines, les chaudières, les véhicules, … Les émissions indirectes proviennent des intermédiaires fournissant un service énergétique à l'entreprise, comme la fourniture d'électricité, de chaleur, …

Les émissions sont mesurées en tonne de Co2 équivalent par an, puis rapportées par million d'euro de chiffre d'affaires (tCo2/an/M€). Les émissions évitées ainsi que les émissions en amont et en aval de la société (scope 3) ne sont pas prises en compte. Les émissions sont communiquées par les émetteurs via la plateforme Bloomberg.
Niveau d'intensité carbone :

Faible :	émetteurs produisant des émissions < 10 tCo2/an/M€
Modéré :	>= 10 et < 100 tCo2/an/M€
Elevé :	>= 100 et < 1 000 tCo2/an/M€
Intense :	>= 1000 tCo2/an/M€

Analyse

- **Evolution des émissions Carbone** ***(en tCO2/an/M€)***

	2021	2020	Ecart
Portefeuille	114	109	5
Univers d'Investissement	209	205	4

	2021	2020
Taux de couverture* :	80,85%	82,87%

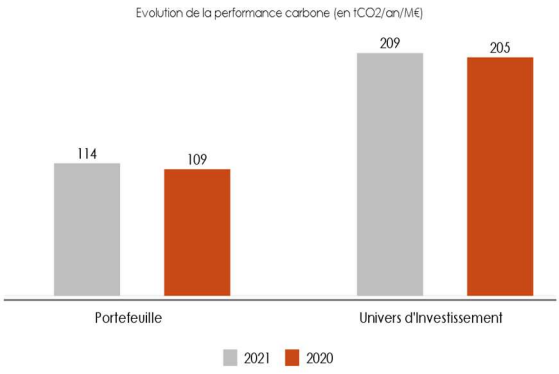

(*) Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille pour lesquels l'indicateur est disponible et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires.

- **Contribution par secteur** ***(en tCO2/an/M€)***

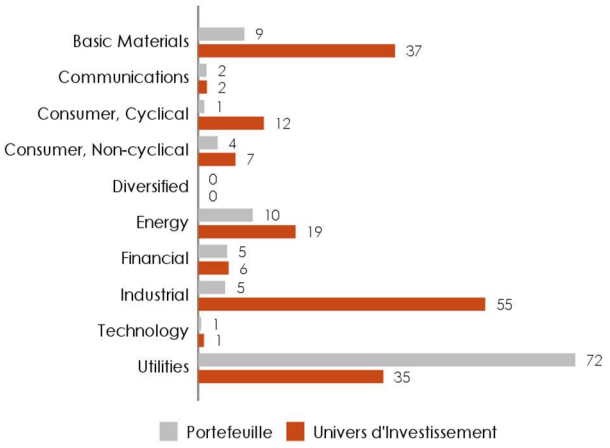

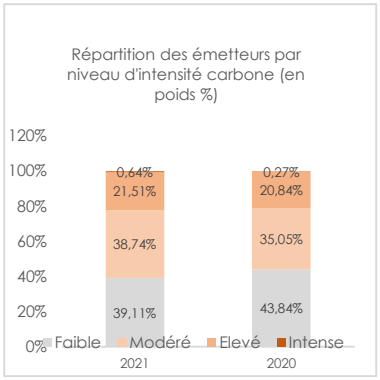

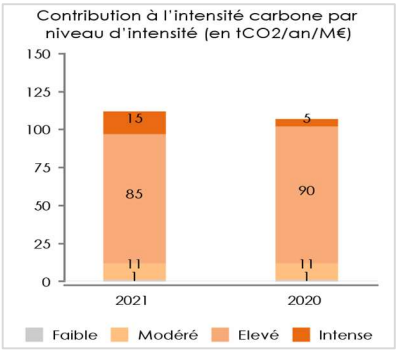

Emetteur	Secteur	Poids	Emissions/CA
MERCK FIN SERVICES GMBH	Consumer, Non-cyclical	0,24%	1 743
AIR LIQUIDE FINANCE	Basic Materials	1,04%	1 270
AIR LIQUIDE SA	Basic Materials	0,20%	1 270
VATTENFALL AB	Utilities	0,25%	1 158
SOLVAY SA	Basic Materials	0,42%	1 077
ENGIE SA	Utilities	1,15%	940
IMERYS SA	Industrial	0,49%	665
ENI SPA	Energy	0,25%	599
TENNET HOLDING BV	Utilities	0,49%	568
CTE CO TRANSP ELEC	Utilities	0,19%	528

Emetteur	*Secteur*	*Poids*	*Emissions/CA*
FORTUM OYJ	Utilities	0,18%	3 568
ARCELORMITTAL	Basic Materials	*0,08%*	2 890
AIR LIQUIDE FINANCE	Basic Materials	0,17%	1 341
AIR LIQUIDE SA	Basic Materials	0,06%	1 341
ENGIE SA	Utilities	0,58%	940
ENBW INTL FINANCE BV	Utilities	1,46%	599
CTE CO TRANSP ELEC	Utilities	0,15%	528
CELANESE US HOLDINGS LLC	Basic Materials	0,14%	519
TENNET HOLDING BV	Utilities	0,52%	485
ELECTRICITE DE FRANCE SA	Utilities	8,18%	406

La contribution sectorielle du portefeuille présente une surexposition au secteur des utilities. De même, le portefeuille voit la proportion des émetteurs à niveau d'intensité faible diminuer de presque 5 points mais principalement au profit des émetteurs à intensité modérée. La proportion des deux catégories est donc quasi stable entre les deux exercices. En outre, à noter que l'effort d'investissement en green bonds a porté sur des émetteurs à forte intensité qui font l'effort d'ainsi financer leur transition énergétique.

(*) Le taux de couverture est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'émetteurs présents en portefeuille pour lesquels l'indicateur est disponible et le nombre de lignes totales du portefeuille. Ce taux s'entend donc hors liquidités et OPC monétaires.

5.2.4.1.2 Emissions Carbone des émetteurs publics

Méthodologie

Méthodologie des émissions Carbone :

La méthodologie pour les émetteurs publics est similaire à celle des émetteurs privés. Les émissions carbones sont cette fois-ci rapportées au Produit Intérieur Brut (tCo2/an/M€ de PIB). Les émissions sont communiquées par S&P Global Research pour les données brutes concernant le climat.
Les émissions Carbone correspondent aux émissions de gaz à effet de serre directes (scope 1) et indirectes (scope 2) des émetteurs privés et publics en portefeuille. Les émissions directes proviennent des outils de production de l'entreprise, comme les usines, les chaudières, les véhicules, … Les émissions indirectes proviennent des intermédiaires fournissant un service énergétique à l'entreprise, comme la fourniture d'électricité, de chaleur, …

Les émissions sont mesurées en tonne de Co2 équivalent par an, puis rapportées par million d'euro du Produit Intérieur Brut (tCo2/an/M€). Les émissions évitées ainsi que les émissions en amont et en aval de la société (scope 3) ne sont pas prises en compte.

Niveau d'intensité carbone :

Faible :	émetteurs produisant des émissions < 10 tCo2/an/M€
Modéré :	>= 10 et < 100 tCo2/an/M€
Elevé :	>= 100 et < 1 000 tCo2/an/M€
Intense :	>= 1000 tCo2/an/M€

Analyse

- **Evolution des émissions Carbone** ***(en tCO2/an/M€)***

	2021	2020	Ecart
Portefeuille	112	113	-1
Univers d'Investissement	161	161	0

Evolution de la performance carbone (en tCO2/an/M€)

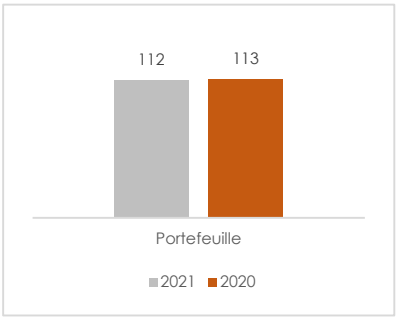

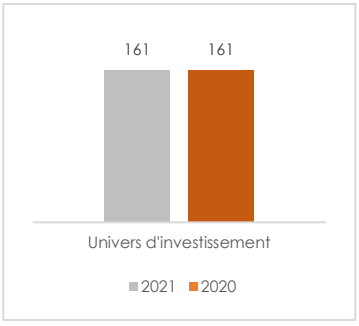

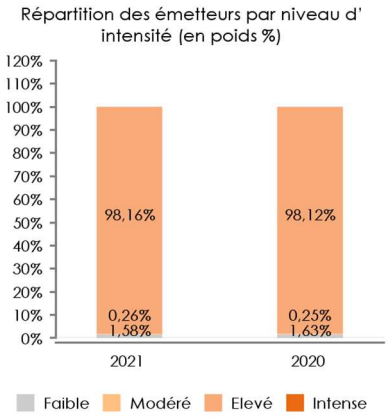

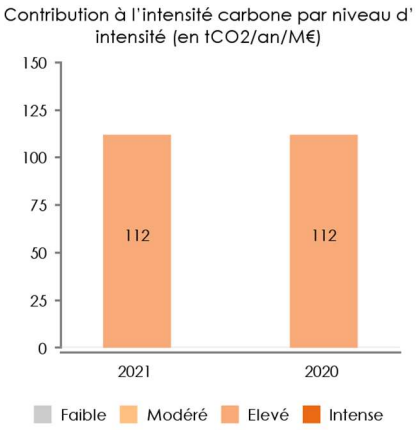

- **Liste des 10 plus grosses émissions carbone du portefeuille**

Emetteur	Poids	Emissions/PIB
KINGDOM OF BELGIUM	3,28%	176
KINGDOM OF THE NETHERLANDS	2,49%	158
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY	3,38%	157
KINGDOM OF SPAIN	8,02%	135
REPUBLIC OF ITALY	13,74%	130

L'évolution tient plus à la déformation du portefeuille (valorisation ou tombées) qu'à des efforts d'investissement (l'impact du programme Italie étant marginal).

5.3 Performance environnementale

5.3.1. Performance environnementale des émetteurs privés

Méthodologie

Méthodologie de la performance Environnement :

La performance Environnement des émetteurs est évaluée dans le cadre de l'analyse ESG, et fait partie des 6 thématiques d'analyse décrites précédemment. La note Environnement prend en compte la Transition Energétique et Ecologique notamment au travers des sous-thématiques suivantes : Stratégie environnementale, Protection de la biodiversité, Maîtrise des impacts environnementaux liés à la consommation d'énergie, Maîtrise des émissions atmosphériques, Maîtrise des impacts environnementaux liés au transport, Gestion des déchets, Maîtrise des niveaux de pollution locale.

Grille d'analyse de la contribution à la Transition Energétique et Ecologique :

Les émetteurs en portefeuille et dans l'univers d'investissement sont analysés sous la dimension émissions GES et performance en Environnement pour déterminer leur contribution à la Transition Energétique et Ecologique, selon la grille ci-dessous :

		Performances Environnement		
		Note D & E	***Note C***	***Note A & B***
Performances émissions de gaz à Effet de Serre (GES)	**< 10 tCO2/an/CA**	Positif	Positif	Très Positif
	10 et 100 tCO2/an/CA	Négatif	Neutre	Positif
	> 100 tCO2/an/CA	**Très Négatif**	Négatif	Positif

Analyse

- **TOP 5 – Contribution à la TEE**

Emetteur	*Poids*	*Performances Emission GES*	*Performances Environnement*	*Contribution à la TEE*
INVESTOR AB	0,80%	0,00	A	Très Positif
CREDIT LOGEMENT SA	1,06%	0,12	B	Très Positif

CASSA DEPOSITI PRESTITI	0,40%	0,17	B	Très Positif
CFCM NORD EUROPE	0,08%	0,22	B	Très Positif
CREDIT MUTUEL - CIC HOME LOAN SFH	0,34%	0,24	B	Très Positif

- **FLOP 5 – Contribution à la TEE**

Emetteur	*Poids*	*Performances Emission GES*	*Performances Environnement*	*Contribution à la TEE*
TENNET HOLDING BV	0,65%	484,95	D	Très Négatif
ENBW INTL FINANCE BV	1,83%	599,40	C	Négatif
CELANESE US HOLDINGS LLC	0,17%	519,31	C	Négatif
EQUINOR ASA	0,95%	336,37	C	Négatif
BP CAPITAL MARKETS BV	0,62%	287,58	C	Négatif

- **Répartition par catégorie TEE**

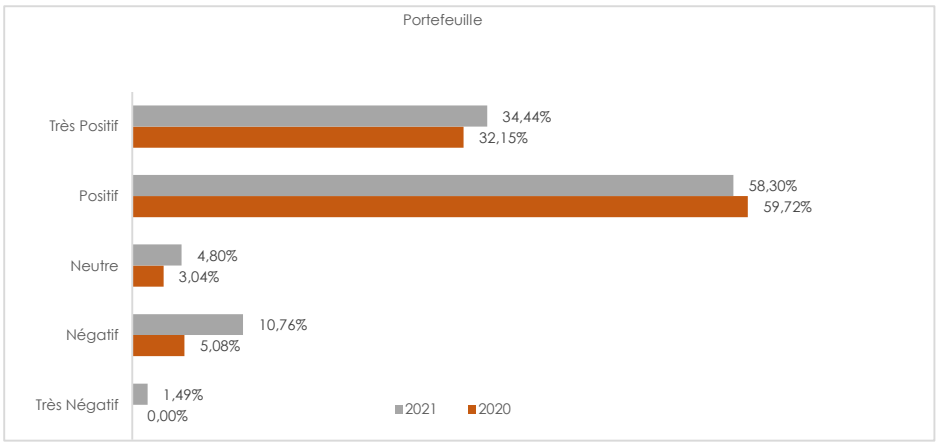

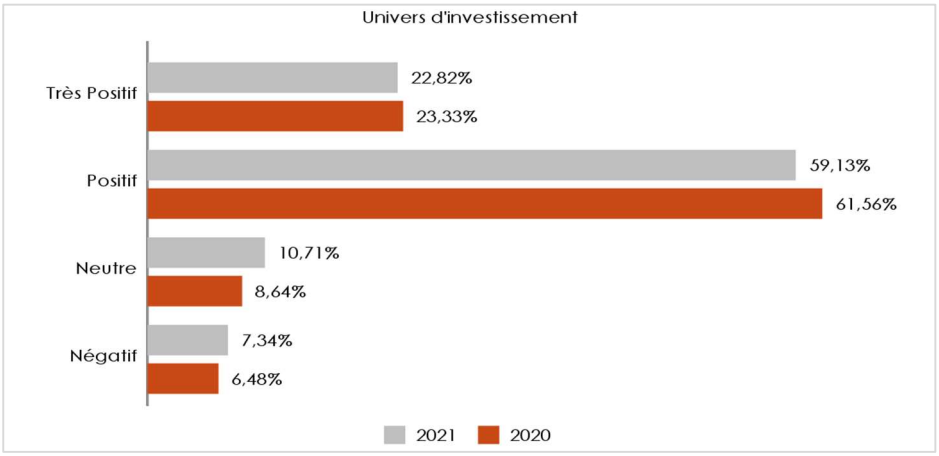

5.3.2 Performance environnementale des émetteurs publics

Méthodologie

Méthodologie de la performance Environnement :

La performance Environnement des émetteurs publics est évaluée dans le cadre de l'analyse ESG, et fait partie des 3 thématiques d'analyse décrites précédemment. La note Environnement prend en compte la Transition Energétique et Ecologique notamment au travers des sous-thématiques suivantes : participation aux conventions internationales environnementales, adaptation au changement climatique, réduction des émissions de GES, protection des ressources d'eau et de biodiversité, transition vers la croissance verte.

Grille d'analyse de la contribution à la Transition Energétique et Ecologique :

Les émetteurs en portefeuille et dans l'univers d'investissement sont analysés sous la dimension émissions GES et performance en Environnement pour déterminer leur contribution à la Transition Energétique et Ecologique, selon la grille ci-dessous :

		Performances Environnement		
		Note D & E	***Note C***	***Note A & B***
Performances émissions de gaz à Effet de Serre (GES)	**< 10 tCO2/an/PIB**	Positif	Positif	Très Positif
	10 et 100 tCO2/an/PIB	Négatif	Neutre	Positif
	> 100 tCO2/an/PIB	**Très Négatif**	Négatif	Positif

Analyse

- **TOP 5 – Contribution à la TEE**

Emetteur	*Poids*	*Performances Emission GES*	*Performances Environnement*	*Contribution à la TEE*
EUROPEAN INVESTMENT BANK	1,56%	0	B	Très Positif
FRENCH REPUBLIC	65,80%	102	A	Positif
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY	3,42%	157	A	Positif

- **FLOP 5 – Contribution à la TEE**

Emetteur	*Poids*	*Performances Emission GES*	*Performances Environnement*	*Contribution à la TEE*
KINGDOM OF THE NETHERLANDS	2,55%	158	D	Très Négatif
KINGDOM OF SPAIN	8,21%	135	C	Négatif
REPUBLIC OF ITALY	14,08%	130	C	Négatif

- **Répartition par catégorie TEE**

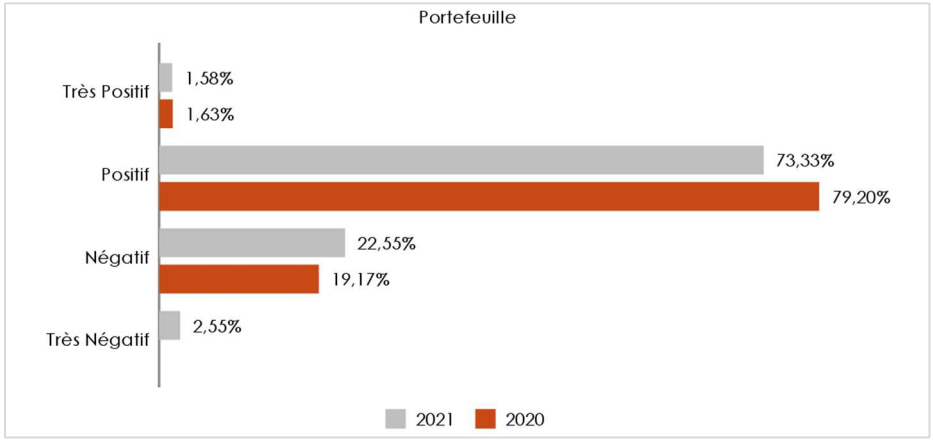

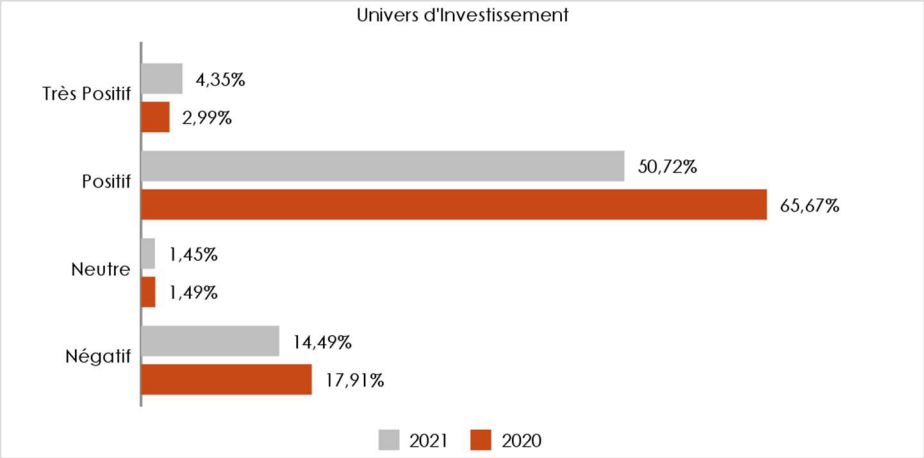

5.3.2.1 Expositions au charbon et aux « obligations vertes »

Le charbon est l'un des principaux contributeurs au changement climatique, et le désinvestissement de l'industrie du charbon est une étape importante à prendre pour la protection du climat.
La liste des émetteurs privés en portefeuille détenant des mines de charbon thermique ou développant des nouvelles capacités d'électricité à base de charbon thermique est renseignée grâce à l'initiative de la Global Coal Exit List, lancée par l'ONG Urgewald, et complétée par l'analyse EGAMO.
La liste des Green bonds* en portefeuille provient d'EGAMO. Un green bond, terme que l'on traduit par obligation environnementale, est une émission obligataire que lance une entreprise pour financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental.

- **Emetteurs détenant des mines de charbon thermique**

Emetteur	*Poids*
ARCELORMITTAL	0,08%

- **Emetteurs développant des nouvelles capacités d'électricité à base de charbon thermique**

Emetteur	*Poids*
Néant	

- **Liste des Green bonds émetteurs privés**

Actif	*Emetteur*	*Poids*
ACSSCE 1 7/8 04/20/26 - 20/01/26	ACS SERVICIOS COMUNICACIONES Y ENERGIA SL	0,37%
RESFER 1 11/09/31 - 09/11/31	SNCF RESEAU	0,36%
TENN 0 1/2 11/30/40 - 30/08/40	TENNET HOLDING BV	0,34%

ENGIFP 1 3/8 06/21/39 - 21/03/39	ENGIE SA	0,32%
INTNED 2 1/2 11/15/30 - 15/11/30	ING GROEP NV	0,30%
LPTY 3 1/2 04/09/25 - 09/04/25	LEASEPLAN CORPORATION NV	0,29%
AQUFIN 0 7/8 06/10/30 - 10/06/30	AQUAFIN NV	0,21%
STIFFP 0.95 05/28/41 - 28/05/41	ILE DE FRANCE MOBILITES	0,17%
TENN 1 1/8 06/09/41 - 09/12/40	TENNET HOLDING BV	0,16%
NDASS 0 3/8 05/28/26 - 28/05/26	NORDEA BANK ABP	0,15%
PRIFII 2 3/8 11/14/30 - 14/08/30	PROLOGIS INTERNATIONAL FUNDI	0,14%
ULFP 2 1/2 02/26/24 - 26/02/24	UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE	0,14%
SANTAN 0 5/8 06/24/29 - 24/06/28	BANCO SANTANDER SA	0,14%
BNP 0 1/2 05/30/28 - 30/05/27	BNP PARIBAS	0,11%
CABKSM 1 1/4 06/18/31 - 18/03/26	CAIXABANK SA	0,11%
AIFP 0 3/8 05/27/31 - 27/02/31	AIR LIQUIDE FINANCE	0,08%
INTNED 0 7/8 06/09/32 - 09/03/27	ING GROEP NV	0,08%
MDLZ 0 5/8 09/09/32 - 09/06/32	MONDELEZ INTERNATIONAL HOLDI	0,07%
PROXBB 0 3/4 11/17/36 - 17/08/36	PROXIMUS SADP	0,07%
ACENFI 0 3/8 10/07/27 - 07/10/27	ACCIONA ENERGIA FINANCIACION FILIALES SA	0,06%

Le marché des green bonds s'est également ouvert aux émetteurs publics. Nous en avons profité pour renforcer ce segment en procédant aux achats suivants :

Portfolio	Industry Sec	ISIN	Financial Prc	Country	Rate	Maturité	Maturity Cla	Zone Euro / i	Rating	Dirty Amoun	Weight
Mandat MUTEX ACTIF GENERAL	Government	XS1980857316	EIB 1 11/14/4	SNAT	1	2042	>15Y	Zone Euro	AAA	16 302 359	0,20119295
Mandat MUTEX ACTIF GENERAL	Government	FR0013422388	SOGRPR 1.7 I	France	1,7	2050	>15Y	Zone Euro	AA	7 927 256	0,09664727
Mandat MUTEX ACTIF GENERAL	Government	FR0013054899	VDP 1 3/4 05	France	1,75	2031	07 - 10Y	Zone Euro	AA-	12 443 197	0,15170439

En 2021, les achats en green bonds ont représenté 69,2 M€, portant le total investi sur cette catégorie d'obligations à 181,0 M€. Au-delà des bancaires ces investissements ont eu lieu sur des secteurs diversifiés et diversifiant.

5.3.2.2 Part verte/brune/grise des émetteurs privés

Méthodologie

La part verte représente les émetteurs en portefeuille ou dans l'univers d'investissement qui réalisent un chiffre d'affaires dans une activité bénéficiant à la transition énergétique et écologique : énergies renouvelables, transports et bâtiments verts, recyclage, protection de la biodiversité, …
La part verte 1 rassemble les émetteurs dont le chiffre d'affaires dépasse 50% ;
La part verte 2 rassemble les émetteurs dont le chiffre d'affaires est compris entre 10% et 50%.
La part brune représente les émetteurs en portefeuille ou dans l'univers d'investissement qui réalisent un chiffre d'affaires dans une activité liée au charbon, selon 3 niveaux :

- Part brune 1 :
  - Chiffre d'affaires >= 30% dans la production d'électricité à base de charbon thermique ou dans l'exploitation d'une mine de charbon thermique,
  - Capacité de production d'électricité à base de charbon thermique >= 10GW,
  - Extraction annuelle de charbon thermique >= 20Mt
  - Expansion de nouvelle production d'électricité à base de charbon ou de nouvelle mine de charbon

- Part brune 2 : chiffre d'affaires >= 20%, capacité électrique>= 5GW ou extraction charbon >= 10Mt
- Part brune 3 : chiffre d'affaires >= 10%

La part grise désigne les émetteurs répondant simultanément aux définitions des Parts Vertes et Parts Brunes ci-dessus.

La source d'information pour cette classification provient de MSCI, complétée par l'analyse d'EGAMO.

Analyse

- **Répartition part Verte / Brune / Grise**

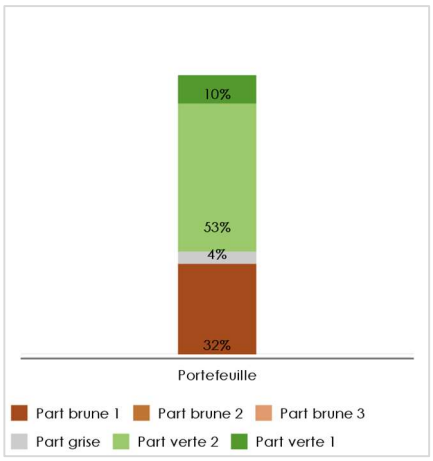

- **Liste des Green Bonds émis par des émetteurs**

Libellés	*ISIN*	*Poids*
Néant		

Nota Bene : la répartition ci-dessus concerne les seuls émetteurs privés ayant répondu à savoir 19,69% des émetteurs privés présents en portefeuille.

5.4 Analyse de l'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne

Méthodologie d'alignement à la Taxonomie de l'UE

Les objectifs de la Taxonomie UE sont :

- Inviter les entreprises à déterminer leur positionnement par rapport à la trajectoire de transition durable de l'UE
- Permettre aux acteurs financiers de privilégier l'allocation de financements aux actifs/projets reconnus comme étant les plus alignés à cette trajectoire.

Ainsi, le règlement crée une classification des activités économiques selon leur potentiel de contribution à 6 objectifs environnementaux définis par l'UE :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Protection et utilisation durable des ressources hydriques et marines
- Transition vers une économie circulaire
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité des écosystèmes.

EGAMO utilise l'outil d'alignement à la taxonomie UE du fournisseur de données MSCI qui consiste en une identification des émetteurs qui remplissent les critères minimums (c'est-à-dire l'alignement potentiel) de la taxonomie européenne : Contribution significative aux objectifs environnementaux, Ne pas nuire de manière significative (Do No Significant Harm) et Garanties minimales (Minimum Social Safeguards).

Cela se traduit par une estimation de l'alignement sur la taxonomie européenne en pourcentage maximum du chiffre d'affaires. Cette métrique indique le pourcentage maximum estimé du chiffre d'affaires d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du modèle MSCI Sustainable Impact Metrics.

- Les entreprises ayant des controverses environnementales de type "rouge" et "orange", ainsi que des controverses sociales et de gouvernance de type "rouge", sont exclues de la liste car elles ne satisfont pas aux critères "Do No Significant Harm" et "Minimum Social Safeguards" de la taxonomie européenne.
- Sont également exclus :
  - Les producteurs de tabac
  - Les entreprises dont 5 % ou plus des revenus proviennent de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac
  - Les entreprises impliquées dans des armes controversées.

Analyse de l'alignement à la Taxonomie de l'UE

- **Part du portefeuille alignée à la Taxonomie européenne**

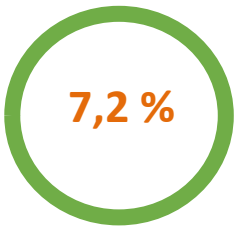

2021

Taux de couverture	93,30%

- **Part de l'univers d'investissement alignée à la Taxonomie européenne**

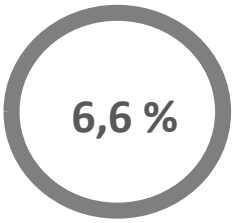

2021

Taux de couverture	76,66%

La donnée Taxonomie est à ce stade mal renseignée par les entreprises et donc les providers relaient une donnée avec une qualité qui devrait s'améliorer d'ici la fin de l'année 2022 (il est fait obligation de répondre aux entreprises pour fin juin 2022). Le taux de couverture affiché tient compte des répondants, y compris des répondants à 0% d'où le taux élevé. Retraité des répondants à 0%, le taux de couverture serait de 27,81%.

- **TOP 5 – Alignement à la taxonomie de l'union européenne**

Emetteur	*Poids*	*Contrib*	*En % du CA*
KLEPIERRE	0,3%	0,3%	100,0%
NEOEN SA	0,0%	0,0%	99,8%
Voltalia SA	0,0%	0,0%	99,0%
EDP RENOVAVEIS SA	0,0%	0,0%	97,3%
ALSTOM SA	0,0%	0,0%	93,6%

- **FLOP 5 – Alignement à la taxonomie de l'union européenne**

Emetteur	*Poids*	*Contrib*	*En % du CA*
CREDIT AGRICOLE SA	3,1%	0,0%	0,0%
AIR FRANCE-KLM	0,0%	0,0%	0,0%
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG	0,3%	0,0%	0,0%
BNP PARIBAS	3,1%	0,0%	0,0%

- **Répartitions par secteurs économiques**

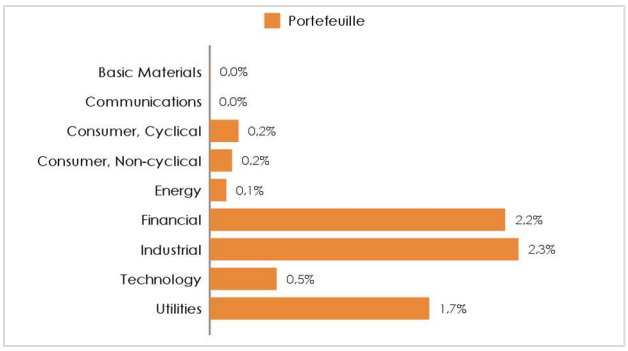

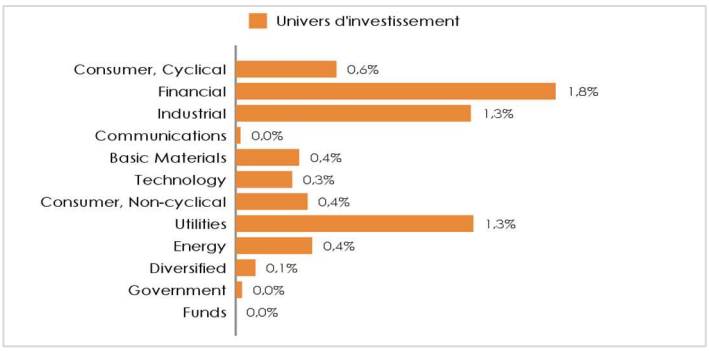

5.5 Indicateur de performance climatique

	Portefeuille	Univers d'investissement
Potentiel de réchauffement climatique à horizon 2100 (en degrés Celsius)	3,18	3,29
Taux de Couverture	63,23%	78,40%

Méthodologie

Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

* Potentiel de réchauffement : Émissions de gaz à effets de serre directes (Scope 1) et indirectes (Scopes 2 & 3) ;
* Potentiel de refroidissement : Réductions d'émissions dues aux solutions bas carbone.

Chaque entreprise est d'abord évaluée individuellement selon un cadre adapté à chaque secteur. Le résultat final est un calcul agrégé du potentiel de réchauffement et de refroidissement de l'entreprise basé sur les modèles sectoriels.

Au niveau du portefeuille, le résultat est obtenu en réalisant la somme pondérée par le poids de chaque ligne du résultat de chaque émetteur qui s'exprime en température de portefeuille (degrés Celsius).

La source d'information pour cette classification provient de MSCI ESG Research.

Objectif

L'indicateur de performance climatique « +2°C » compatible vise à aligner le portefeuille sur l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5° en 2050 par le biais du financement de la transition énergétique et de l'économie verte. L'objectif de limitation du réchauffement planétaire à 1,5 °C est un seuil fixé par le GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Expert sur le Climat) dans le but de respecter l'Accord de Paris de 2015. La date d'atteinte (2050) est en ligne avec l'objectif « EU climate neutral by 2050 » annoncé par la Commission Européenne.

5.6 Empreinte biodiversité

Méthodologie

L'intégration des risques liés à l'érosion de la biodiversité dans la gestion d'EGAMO, la Convention sur la diversité biologique (CDB) dont les 3 principaux objectifs sont :
La conservation de la diversité biologique ;
L'utilisation durable de la diversité biologique ;
Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.
EGAMO gère les risques liés à la biodiversité au travers de sa notation ESG des émetteurs privés et de son suivi d'indicateurs.

Via sa notation ESG des émetteurs privés :

La biodiversité est l'un des indicateurs clés du thème Capital naturel, du pilier environnement du référentiel MSCI.

Ce critère évalue dans quelle mesure les entreprises peuvent être confrontées à une perte d'accès au marché ou à des litiges, des responsabilités ou des coûts de remise en état en raison d'opérations qui endommagent des écosystèmes fragiles.

Les scores des émetteurs sur ce critère sont basés sur :

- Les opérations impliquant une perturbation des sols et dans des régions aux écosystèmes fragiles
- Les politiques ou programmes concernant la biodiversité
- L'utilisation des sols et l'impact sur les communautés
- Les controverses.

Afin de déterminer le score du critère biodiversité, MSCI analyse les 4 impacts suivants :

- Impact négatif sur la biodiversité (ex. perte d'espèces, diversité réduite)
- Impact négatif sur la communauté (ex. dévaluation des terres, contamination des terres, impact sur la santé)
- Surexploitation et épuisement des ressources naturelles
- Perte de valeur économique (ex. pertes pour la pêche, l'industrie du tourisme).

Via son suivi d'indicateurs d'impact :

La DRED a choisi de suivre certains indicateurs, en plus du score du critère biodiversité, avec le module SFDR de MSCI :

- Zones à haute valeur de biodiversité : Sites opérationnels possédés, loués ou gérés dans des zones protégées ou adjacentes à celles-ci, et zones à haute valeur de biodiversité en dehors des zones protégées
- Espèces en voie de disparition : Les opérations de l'entreprise affectent les espèces figurant sur la liste rouge de l'UICN et/ou les espèces figurant sur la liste nationale de conservation.

Empreinte biodiversité

- **Score du portefeuille sur le critère biodiversité et utilisation des sols (allant de 0 à 10, 10 étant le meilleure score)**

2021

Taux de couverture	9,10%

- **Score de l'univers d'investissement sur le critère biodiversité et utilisation des sols (allant de 0 à 10, 10 étant le meilleure score)**

	2021
Taux de couverture	9,71%

- **TOP 5 – Contribution au score biodiversité et utilisation des sols du portefeuille**

Emetteur	*Poids*	*Score Biodiversité*
ACEA SPA	0,8%	10/10
ELIA TRANSMISSION BE	5,4%	10/10

- **FLOP 5 – Contribution au score biodiversité et utilisation des sols du portefeuille**

Emetteur	*Poids*	*Score Biodiversité*
BP CAPITAL MARKETS BV	3,3%	2,2/10
BP CAPITAL MARKETS PLC	5,6%	2,2/10
ARCELORMITTAL	0,5%	3,1/10
VILMORIN ET COMP	0,0%	4,6/10
ENI SPA	0,0%	5/10

- **Part du portefeuille impactant les zones à haute valeur de biodiversité**

E.ON SE	0,0%	10/10
TECHNIP ENERGIES NV	0,0%	9,7/10
HEIDELBERGCEMENT FINANCE LUXEMBOURG SA	0,0%	9,4/10

- **Part du portefeuille impactant les zones à haute valeur de biodiversité**

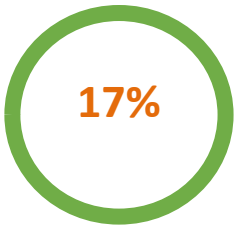

	2021
Taux de couverture* :	9,1%

La biodiversité est un enjeu pour lequel il n'existe pas encore d'indicateur qui fasse consensus comme les émissions de GES avec l'enjeu climat. Les émetteurs sont donc confrontés à la difficulté de reporter, ce qui se traduit à ce jour par un taux de couverture faible sur les indicateurs de biodiversité.

6. Modalités d'intégration des résultats ESG dans le processus d'investissement

6.1 Objectifs de performance sociétale et décisions d'investissement

A ce stade, MUTEX n'a pas fixé d'objectifs quantitatifs ESG sur l'ensemble de son portefeuille, notamment en termes de niveau global de performance sociétale (mesuré par le scoring ESG des émetteurs et des portefeuilles).

6.2 Processus d'intégration ESG

Le processus d'intégration ESG consiste à ajuster l'appréciation ESG portée sur un émetteur à l'issue de l'examen d'éventuelles controverses, lequel examen débouche sur une décision prise par le Comité ESG :

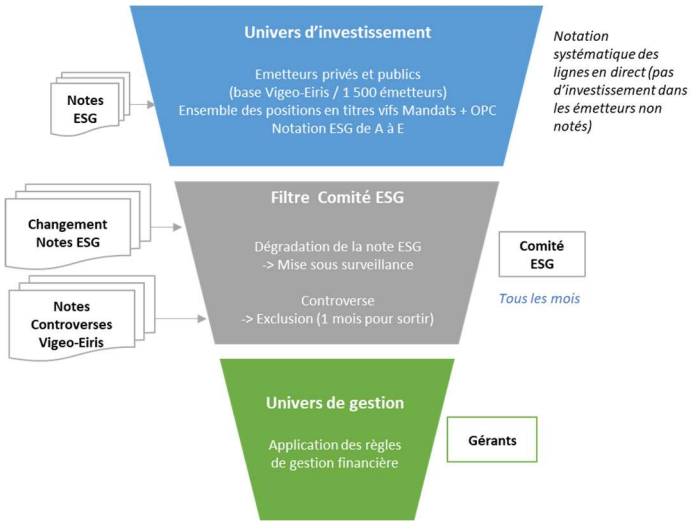

CRITERES D'EVALUATION DES CONTROVERSES VIGEO-EIRIS

- *Sévérité de la controverse : critique, forte, significative, mineure*
- *Degré de réactivité de l'émetteur : proactive, corrective, réactive, non communicative*
- *Fréquence de survenance des controverses : récurrente, fréquente, occasionnelle, rare*

RÔLE DU COMITE ESG

- *Définit l'univers investissable ESG (notation ESG)*
- *Etablit des listes de surveillance / interdiction, construites sur la base des variations de notes / indicateurs ESG*
- *Peut réhausser (bonus) ou dégrader (malus) la note finale d'un émetteur (ajout d'un malus à la note ESG en cas de controverses)*
- *Peut autoriser / exclure un émetteur de l'univers*
- *Examine et arrête la politique des droits de vote*
- *Vérifie la bonne application de la politique d'engagement*

Dans le cadre des décisions qu'il prend, le Comité CESG peut être amené à exclure des émetteurs en fonction de la gravité des pratiques ESG mises en cause et conduisant de facto à la vente des actifs concernés.

6.3 Gestion du risque climatique

L'estimation du risque climatique est capturée dans la notation de la thématique « Environnement », selon la méthodologie VIGEO-EIRIS.

Sur le portefeuille MUTEX il n'a pas encore été défini d'objectifs de réduction des gaz à effet de serre pour respecter les accords de Paris sur le climat.
EGAMO a lancé une réflexion sur la construction de sa propre Stratégie Bas Carbone. La mise en place d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de compensation visant à la neutralité carbone, en conformité avec les articles 2 et 4 de l'accord de Paris, au niveau de l'entreprise, se traduira par une déclinaison au niveau de l'ensemble des portefeuilles d'investissement (périmètre Scope 3 *downstream*, au sens du protocole GHG [1]).

6.4 Stratégie de vote et d'engagement

Du fait de la délégation de gestion de ses actifs côtés, MUTEX s'appuie principalement sur son délégataire pour sa stratégie de vote et d'engagement.

L'engagement avec les émetteurs est un élément essentiel de la politique d'investissement responsable d'EGAMO. Il consiste à :

- Dialoguer pour comprendre les enjeux ESG des entreprises dans lesquelles la SGP investit, encourager à rendre publiques leurs stratégies, politiques et performances ESG
- Inciter la transparence lors d'une controverse et/ou la prise de mesures correctives
- Exercer les droits de vote en intégrant les enjeux ESG dans la politique de vote
- Expliquer les intentions de vote défavorables en amont des assemblées générales pour susciter la prise en compte de l'ESG dans leurs résolutions.

EGAMO vote sur l'ensemble des valeurs de la zone euro en intégrant dans ses décisions une politique de vote ISR et donc par voie de conséquence pour tous les titres actions de la zone euro présents dans les OPC EGAMO figurant dans le mandat MUTEX.

Principes de la politique d'engagement d'EGAMO

[1] https://ghgprotocol.org/

L'ENGAGEMENT SELON EGAMO

- Dialoguer avec les émetteurs pour mieux comprendre leurs enjeux ESG
- Encourager les émetteurs à rendre publiques leurs stratégies, politiques et performances ESG
- Inciter les entreprises à la transparence lors d'une controverse et la prise de mesures correctives
- Exercer les droits de vote en intégrant les enjeux ESG dans la politique de vote
- Expliquer les intentions de vote défavorables aux émetteurs en amont des assemblées générales pour susciter la prise en compte de l'ESG dans leurs résolutions

EMETTEURS CIBLES

- Faible notation sur une ou plusieurs des thématiques ESG
- Non communication ou non progression sur les indicateurs d'impact retenus
- Existence de controverses majeures et absence de mesures correctives
- Résolutions de vote contre aux assemblés générales

PERIMETRE

Ensemble des valeurs de l'univers d'investissement notées, et qui font l'objet d'une autorisation d'investissement

Principes de la politique de vote d'EGAMO

PHILOSOPHIE

- Transparence et intégrité
- Equilibre et indépendance des pouvoirs
- Respect de l'intérêt de tous les actionnaires
- Intérêt à long terme de l'entreprise
- Enjeux environnementaux et sociaux

PERIMETRE

- Vote sur toutes les positions en titres vifs, sur OPC et mandats (sauf en cas de conflit d'intérêt avéré)
- Pas de limite de détention
- Pas de contraintes géographiques

6 DOMAINES D'ACTIONS

- **Gouvernance d'entreprise** (séparation des pouvoirs, composition du CA, justification de la rémunération, représentativité H/F et minorités, controverses)
- **Rémunération des dirigeants** (transparence, indemnités de départ en cas d'échecs, indépendance du comité de rémunération)
- **Structure capitalistique** (respect de l'intérêt des actionnaires, respect du principe « Une action, une voix »)
- **Comptes, transparence des informations**
- **Fusions, acquisitions, cessions d'actifs**
- **Enjeux environnementaux et sociaux**

« *Egamo reste sensible aux controverses sur les domaines ESG, notamment concernant les émissions de CO2 et le traitement des déchets mais aussi via la prévention des accidents, le droit des employés et le dialogue social et peut sanctionner les dirigeants et administrateurs, si nécessaire lors des résolutions de renouvellement* »

Macro-processus d'exercice des votes d'EGAMO

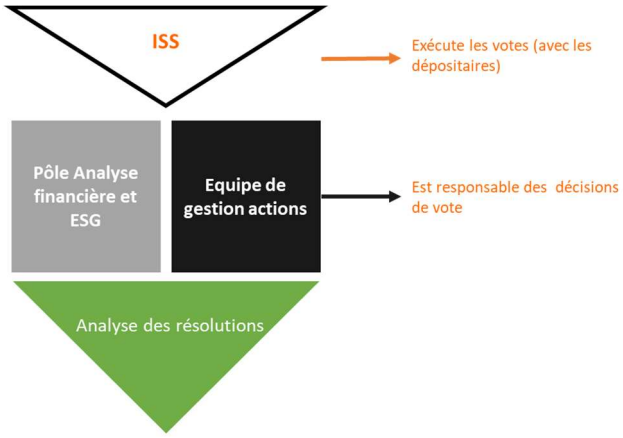

Les objectifs d'engagements 2021 ont été présentés au CESG de Décembre 2020

Les différents types d'engagement chez EGAMO sont les suivants

- Engagements individuels continus
    - EGAMO engage directement avec des émetteurs
    - À la suite de controverses ou dans le cadre d'un dialogue général sur la politique ESG de l'émetteur.

Sur les 5 émetteurs contactés par Egamo, MUTEX est investi sur Apple (0,10% du portefeuille) et Publicis (0,10%du portefeuille).

APPLE	**Description de la controverse** L'association de start-up France Digitale a porté plainte contre Apple auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Les publicités personnalisées au sein des services Apple ne respecteraient pas la réglementation sur les données personnelles et seraient actives automatiquement, sans demander clairement le consentement des utilisateurs **Réponse de l'entreprise** Apple nie toutes violations du RGPD **Risque** Réputationnel et financier **Avis du CESG** Engagement **Suivi de l'engagement initié par EGAMO** EGAMO a sollicité APPLE le 4 novembre 2021 →APPLE n'a pas donné de réponse

PUBLICIS	**Description de la controverse** Publicis est poursuivi dans le Massachussets, étant accusé d'avoir développé et mis en oeuvre la politique marketing de Purdue afin d'encourager les médecins à prescrire davantage d'Oxycontin. **Réponse** L'entreprise nie tout mauvais comportement et considère les poursuites comme étant sans raisons **Risque** Réputationnel, financier **Avis du CESG** Engagement **Suivi de l'engagement initié par EGAMO** EGAMO a sollicité →PUBLICIS n'a pas donné de réponse

- Engagements individuels thématiques
    - EGAMO engage directement avec des émetteurs
    - Sur des thématiques trans-sectorielles
    - Par exemple :
        - Part des administrateurs salariés au CA
        - Indépendance du Board
        - Chaine fournisseurs (Ouighours)

- Engagements collaboratifs thématiques
    - EGAMO engage au côté d'autres investisseurs ou sociétés de gestion, dans le cadre d'une initiative ou d'une coalition d'investisseurs
    - Sur des thématiques trans-sectorielles
    - Par exemple :
        - Climat et Biodiversité avec le CDP
        - Transition alimentaire avec FAIRR

La politique d'engagement donne lieu à la publication d'un rapport d'engagement annuel (disponible sur notre site internet : http://www.egamo.fr/Informations-reglementaires) et dont voici les principaux résultats pour l'année 2021

En 2021, EGAMO a réalisé 89 actions d'engagement. 34 sociétés ont répondu à nos questions. Les principaux thèmes abordés au cours des échanges ont été les suivants :

- Environnement
    - Controverses sur la stratégie climat, la pollution de l'air et de l'eau, le financement d'énergie polluantes
    - Sur 45 émetteurs contactés par la DRED en 2021, 7 ont répondu. Parmi eux, MUTEX est investi (0.0 sur Airbus (0.43% du portefeuille), Essilor (0.10%du portefeuille), Safran (0.04% du portefeuille), Total (0.74% du portefeuille) et UPS (0.13% du portefeuille).

Airbus	Airbus a répondu à notre sollicitation le 14 décembre Aikrbus propose un meeting à mettre en place courant 2022
Essilor Luxottica	EssilorLuxottica n'a pas encore rejoint les SBTi mais se place dans une démarche pour le faire. Depuis l'annonce de la fusion, EssilorLuxottica s'est engagée dans une démarche de développement durable. Le 30 juillet 2021, la société a annoncé son nouveau cadre de développement durable en cours d'élaboration. L'approche s'appelle "Eyes on the Planet" et elle est fondée sur des piliers comme le carbone, la circularité, l'inclusion et l'éthique. L'objectif de neutralité carbone d'EssilorLuxottica passe par l'engagement de travailler vers la neutralité carbone dans ses opérations directes (émissions de portée 1 et 2) d'ici 2025, en commençant en Europe à partir de 2023. Les
	domaines prioritaires sont : l'électricité (achat et production d'énergie renouvelable), efficacité (investissements dans de nouveaux procédés) ; in-setting (protéger et restaurer les écosystèmes naturels, promouvoir le bien-être des communautés locales). La Société travaille actuellement sur la cartographie de l'ensemble du périmètre (c'est-à-dire, y compris les émissions du périmètre 3). **Une fois cette étape terminée, il sera logique pour la Société de commencer à évaluer les scénarios potentiels et à envisager la possibilité de rejoindre le SBTi.** EssilorLuxoticca, indique que la lutte contre le changement climatique est une priorité absolue pour l'entreprise, comme en témoigne le fait que le « changement climatique » est l'une des six catégories de risques RSE identifiées par le processus d'évaluation des risques à l'échelle du Groupe mené conjointement par les fonctions de gestion des risques et de RSE chaque année.
Safran	Le Document d'Enregistrement Universel 2020 dont l'édition 2021 sera publiée début avril 2022 et qui abordera notamment les enjeux SBTi

Total	Depuis deux ans, TOTAL participe activement au groupe de travail mis en place afin de définir la méthodologie SBTi pour l'Oil & Gas. La méthodologie a été finalisée en 2021, mais à ce jour, elle n'a pas encore été validée par l'initiative SBT.
UPS	UPS a évalué des objectifs scientifiques mais selon l'entreprise, pour le secteur des transports, il n'existe pas de solutions pour les avions ou les véhicules lourds à l'heure actuelle pour atteindre un objectif scientifique d'ici 2030 ou 2035.

  - L'empreinte carbone et d'intensité carbone en 2019

- Sur les 4 émetteurs contactés par Egamo, MUTEX est investi sur TOTAL (0.74% du portefeuille) et Saint-Gobain (0.07% du portefeuille)

	Rôle d'EGAMO	Actions de l'entreprise à fin 2021
TOTAL	lead	Questionnaire non rempli TOTAL répond qu'en raison de la complexité de ce questionnaire et des nombreuses données qui doivent être recueillies au préalable, L'entreprise n'est pas en mesure de fournir une réponse cette année sur la période de déclaration 2020. Toutefois TOTAL ajoute que sur la base de l'analyse préliminaire détaillée qu'ils ont effectuée, ils ont identifié les actions à entreprendre afin d'être en mesure de répondre au questionnaire du CDP Forêts en 2022
SAINT GOBAIN	co-sign	Questionnaire non rempli

- Social
    - Engagement avec FAIRR sur les protéines durables
    - Sur les 9 entreprises contactées par Egamo, MUTEX est investi sur Unilever (0.07% du portefeuille), Nestlé (0.02% du portefeuille), Mondelez (0.03%), Carrefour (0.02% du portefeuille) et Walmart (0.02% du portefeuille)

UNILEVER 91/100 1er/25 Pionnier	Unilever a mis en place le « Nouveau plan d'action pour la transition climatique ». Ce plan intègre des actions du côté de l'offre et de la demande et s'inscrit dans une stratégie de croissance à long terme. Il prévoit notamment, d'inclure le développement de nouveaux substituts d'ingrédients à faibles émissions. Le Plan a été approuvé par les actionnaires, avec 99% de votes en sa faveur.
NESTLE 78/100 3ème/25 Pionnier	Nestlé est la plus grande entreprise alimentaire du monde, mais ses efforts pour capter les opportunités de croissance des protéines végétales sont modestes par rapport à Unilever. La part de son chiffre d'affaires issue des protéines alternatives est de 0,8 %. Dans son Feuille de route « Net Zero Emission », l'augmentation des ventes de protéines alternatives devrait réduire les émissions carbones d'ici 2030, mais uniquement à hauteur de 3,5 % du total des réductions prévues. Le succès de cette stratégie se précisera dans les prochaines années, notamment sa capacité à réussir la transition du portefeuille produits loin des protéines d'origine animale.

MONDELEZ 53/100 13ème/25 Proactif	Mondelez reconnaît la nécessité « d'évoluer, de rénover et d'élargir » son portefeuille de produits afin de respecter ses engagements environnementaux et de répondre à l'évolution de la demande des consommateurs pour des aliments plus sains et à moindre impact environnemental. L'entreprise a indiqué qu'elle élaborait un certain nombre de feuilles de route pour respecter ses engagements 2025 qui comprennent sa stratégie de diversification des protéines et l'engagement de ses fournisseurs dans les produits laitiers et le soja. Cependant, aucun calendrier de publication de ces feuilles de route n'a été fourni.
CARREFOUR 46/100 17/25 Actif	Par rapport à ses pairs européens, Casino ne capte pas aussi efficacement les opportunités des solutions végétales et ne gère pas aussi bien les risques ESG de sa chaîne d'approvisionnement. Carrefour est plus exposée que Casino aux protéines animales. L'entreprise résout ce problème en encourageant une agriculture plus durable pratiques à travers sa stratégie « Transition Alimentaire ». Carrefour possède également sa propre gamme végétale, qui est en pleine croissance, mais qui ne représente environ que 0,3 % de son chiffre d'affaires.
WALMART 39/100 22ème/25 Actif	En tant que plus grand détaillant alimentaire au monde, Walmart a un rôle important à jouer dans la transition vers une secteur alimentaire durable. Les produits et ingrédients d'origine animale représentent près de 60 % des revenus de Walmart. Les efforts de l'entreprise pour changer cela se limitent à des interventions du côté de l'offre – comme le projet « Gigaton initiative » qui vise à réduire les émissions scope 3. L'entreprise ne s'est pas encore engagée dans des stratégies du côté de la demande. En 2021, Walmart a lancé des viandes végétales sous marque propre pour la première fois, poussé par la demande des consommateurs.

- Controverses sur les droits de l'homme, la santé et la sécurité au travail
- La part des administrateurs salariés en 2019

- MUTEX n'est pas investi sur la seule société (Quadient) ayant répondu sur les 9 contactées par EGAMO.

- Gouvernance

- Controverses sur la rémunération des dirigeants, l'indépendance du conseil d'administration et la gestion des conflits d'intérêts
- La part d'administrateurs indépendants en 2019

  Sur ces 13 émetteurs, seul le Crédit Agricole a répondu : le Crédit Agricole précise que le Board est composé de 21 membres, dont 3 représentent les salariés (et parmi ces 3, un membre représente plus particulièrement les salariés actionnaires).

- Mutex est investi sur plusieurs souches d'obligations du crédit agricole (pour 2,1% du portefeuille).

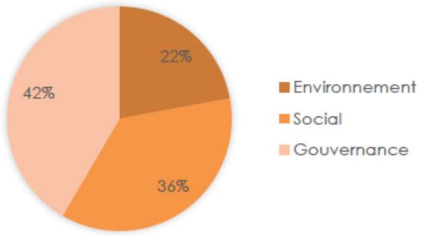

Répartition des engagements 2021 par thématiques

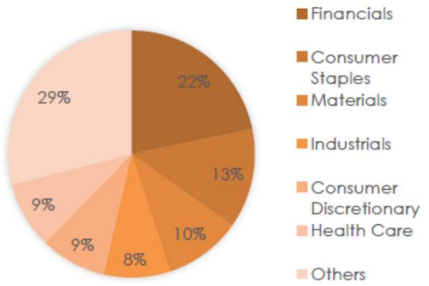

Répartition des engagements 2021 par secteurs

EGAMO a adhéré en 2021 à cinq nouvelles initiatives :

- Le FIR (Forum pour l'Investissement Responsable)
- FFT (Finance For Tomorrow)
- FAIRR initiative
- ACCESS TO MEDECINE
- FINANCE FOR BIODIVERSITY PLEDGE

EGAMO a également signé deux déclarations :

- La déclaration d'investisseurs aux gouvernements sur la crise climatique
- La déclaration des investisseurs mondiaux en faveur d'une réponse mondiale efficace, juste et équitable à la COVID-19.

La politique de vote donne lieu à la publication d'un rapport d'exercice des droits de vote annuel (disponible sur notre site internet : http://www.egamo.fr/Informations-reglementaires).

Pour le portefeuille MUTEX, EGAMO ne gère pas de titre vifs action et n'a donc pas l'occasion d'exercer les droits de vote associés.

7. Perspectives 2022

MUTEX, à l'instar des autres entités du groupe VYV, participera au déploiement progressif de la politique investissements responsables groupe à partir de 2022, avec notamment un alignement graduel des engagements pris en matière de décarbonation des portefeuilles.

140 avenue de la République
CS 30007 - 92327 Châtillon cedex
www.mutex.fr